

2023

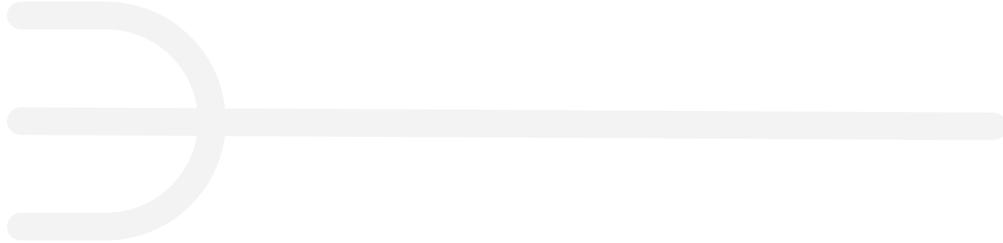
RAPPORT ANNUEL



WWW.PRODUCTEURSDEPOULET.CA

WWW.POULET.CA

WWW.PARLONSPOULET.CA



ÉDITEUR

Jean-François Bérubé, LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

GRAPHISTE

Karen Ronayne, LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

2	<u>QUI SOMMES-NOUS?</u>
5	<u>RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU CHEF DE LA DIRECTION</u>
8	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS</u>
10	<u>PLAN STRATÉGIQUE</u>
12	<u>AFFAIRES PUBLIQUES</u>
16	<u>RELATIONS PUBLIQUES</u>
19	<u>ENTENTE OPÉRATIONNELLE ET ALLOCATION</u>
22	<u>MÉCANISMES DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET D'IMPORTATION</u>
25	<u>SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ DES ANIMAUX</u>
29	<u>SOINS AUX ANIMAUX, DURABILITÉ ET RECHERCHE AVICOLE</u>
32	<u>COMMERCIALISATION DE LA MARQUE</u>
35	<u>SURVEILLANCE DU MARCHÉ</u>
42	<u>SUIVI ET APPLICATION</u>
45	<u>RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ORGANISATION</u>
47	<u>CHANGEMENTS DE PERSONNEL ET MISES À JOUR</u>
51	<u>RAPPORT DES AUDITEURS ET ÉTATS FINANCIERS</u>



QUI SOMMES-NOUS?

PPC

L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC) A ÉTÉ FONDÉE EN 1978, À L'ORIGINE SOUS LE NOM DE L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES POULETS, EN VERTU DE LA LOI SUR LES OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES, SUITES D'UNE ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE PROVINCIAUX AINSI QUE LES PRODUCTEURS DE POULETS DES PROVINCES MEMBRES. EN 1997, L'OFFICE EST DEvenu LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA, L'ORGANISME QUI VEILLE À CE QUE LA BONNE QUANTITÉ DE POULET FRAIS, SAIN ET DE GRANDE QUALITÉ SOIT PRODUITE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LA POPULATION CANADIENNE.

Les 2 853 membres des PPC élèvent fièrement la protéine de viande no 1 des Canadiens. Les activités de l'organisme sont assujetties à la gestion de l'offre, un système propre au Canada. La gestion de l'offre permet aux producteurs de produits laitiers, de volailles et d'œufs du pays d'adapter leur production à la demande canadienne. Grâce à ce système, les consommateurs sont assurés d'un approvisionnement fiable en poulet frais de grande qualité et élevé avec soin. La gestion de l'offre favorise la santé et la durabilité du secteur, au sein duquel les producteurs peuvent réinvestir avec confiance dans leur communauté et leur entreprise. L'organisme joue un rôle crucial dans la mise sur pied et la gestion de programmes, qui permettent aux producteurs canadiens d'élever du poulet sain, de manière durable et avec soin, qui inspire confiance aux consommateurs canadiens. Dans le cadre d'initiatives comme nos programmes de salubrité des aliments à la ferme, de soins aux animaux et d'excellence de la durabilité sous la marque *Élevé par un producteur canadien*, les PPC travaillent en étroite collaboration avec des partenaires du gouvernement et des intervenants

de l'industrie pour faire en sorte que l'industrie demeure innovatrice et réceptive. Par leur engagement soutenu auprès des gouvernements de tous les ordres, les PPC veulent également s'assurer que les décideurs importants comprennent bien et consultent le secteur canadien de la volaille lorsqu'ils prennent des décisions majeures en agriculture, en alimentation et en politiques commerciales.

APPORT ÉCONOMIQUE

Les 2 853 producteurs de poulet canadiens qui élèvent la protéine de choix no 1 du Canada, sont responsables de l'intendance des terres et sont des contributeurs clés à l'économie urbaine et rurale du pays. Nos producteurs jouent un rôle significatif dans la chaîne de valeur en créant des emplois et en stimulant l'économie urbaine et rurale dans chacune des 10 provinces. Le secteur en chiffres :

- » représente 101 900 emplois
- » contribue à hauteur de 8 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada
- » paie 1,9 milliard de dollars en impôts
- » achète 3 millions de tonnes de moulée

NOTRE VISION

Le poulet canadien :
De confiance. Préféré. Durable.



NOTRE MISSION

Diriger et faire croître une filière
canadienne du poulet durable et
digne de confiance.



RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU CHEF DE LA DIRECTION



DANS LE PAYSAGE DYNAMIQUE DE 2023, LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA ONT UNE FOIS DE PLUS FAIT PREUVE D'AGILITÉ FACE À DES PRIORITÉS CHANGEANTES. EN ENTAMANT UN CHEMIN DÉCISIF, NOTRE ENGAGEMENT À RACONTER NOTRE HISTOIRE AUX CANADIENS DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS A CONSTITUÉ UNE ÉTAPE FONDAMENTALE, QUI A CONSIDÉRABLEMENT RENFORCÉ LA CONFIANCE QU'ILS NOUS ACCORDENT. MALGRÉ LES DÉFIS ET LES CHANGEMENTS, NOTRE ENGAGEMENT FERME À ACCOMPLIR NOTRE MISSION A CONTINUÉ DE GUIDER NOTRE ACTION : ASSURER UN APPROVISIONNEMENT CONSTANT ET SÛR EN POULET DE HAUTE QUALITÉ TOUT EN PRÉSERVANT LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS.

L'année 2023 a marqué un tournant stratégique dans le développement de la marque *Élevé par un producteur canadien*. Une analyse de segmentation psychographique et démographique a permis de mieux connaître le public que nous ciblons et d'adapter notre message pour qu'il trouve un meilleur écho auprès de la génération Z et des milléniaux, tout en restant en phase avec nos consommateurs traditionnels. Les Producteurs de poulet du Canada ont consolidé nos agences partenaires en vue d'une plus grande efficacité de la stratégie, de la prise en compte des besoins créatifs, ainsi que de l'achat et la planification des médias.

En ce qui concerne nos activités environnementales, 2023 a été une année essentielle. Les PPC ont adopté une approche méthodique du développement durable. Nous nous concentrons d'abord sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) avant d'examiner la faisabilité de l'objectif de carboneutralité. Nous poursuivons nos recherches afin de maîtriser en profondeur ce qui est réalisable pour notre secteur ; les PPC hésitent à s'engager tant qu'ils ne sont pas certains de pouvoir atteindre ces objectifs. En 2023, une nouvelle analyse du cycle de vie (ACV) a été lancée dont les résultats seront utilisés pour comparer nos progrès depuis la précédente ACV et identifier les domaines qui nécessitent des améliorations supplémentaires.

Notre engagement en faveur du développement durable, de la satisfaction des attentes des consommateurs et de la préservation du bien-être animal n'a pas failli tout au long de l'année 2023. Notre stratégie de réduction progressive des antimicrobiens repose sur l'élimination de l'utilisation préventive des antimicrobiens des catégories I et II. Pour réduire davantage l'utilisation préventive des antimicrobiens de la catégorie III, nous nous concentrons à présent sur une approche non réglementaire. Nous préconisons des techniques de réduction et étudions des options innovantes telles que les probiotiques, les prébiotiques et les vaccins tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en partenariat avec le gouvernement et d'autres parties prenantes de premier plan.

Nous avons consacré d'importants efforts à la défense du projet de loi C-282, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)*, et nous poursuivrons sur cette voie prioritaire en 2024. Nous avons également continué à plaider en faveur de l'adoption du projet de loi C-234, *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, malgré les forces politiques en présence à la Chambre des communes et au Sénat. Notre volonté d'action en faveur de l'exclusion des produits à base de poulet du décret de remise visant des marchandises de l'Ukraine a porté ses fruits et le renouvellement du décret pour une année supplémentaire a exclu les produits soumis à la gestion de l'offre, tout en autorisant les importations dans le cadre du contingent tarifaire de l'OMC.

La cohorte 2022-2023 du programme des jeunes producteurs des PPC a réuni cinq agriculteurs exceptionnels. Ce programme, qui fait partie intégrante de la gouvernance de notre organisation, bénéficie à des organismes provinciaux et nationaux. La cohorte a pu apporter sa participation active à des activités importantes, telles que la conférence annuelle du Forum et la journée de lobbying. Le programme, comme l'ont démontré les précédentes participantes Amy VanderHeide et Tiffany Martinka, reste un catalyseur de développement du leadership et de renforcement du secteur. Le programme Les pros du poulet a été lancé en 2023 et a retenu 29 agriculteurs

pour devenir les ambassadeurs des PPC, avec une participation active à de nombreux programmes.

En 2023, nous avons célébré une décennie de partenariat avec Natation Canada par des activités telles que les Championnats canadiens de natation, une édition spéciale des Amis de la piscine et un tournage publicitaire pour les Jeux olympiques de 2024. Dans la poursuite de notre engagement, nous sommes fiers d'être devenus le commanditaire officiel des protéines de viande de Patinage Canada et de manifester ainsi notre implication envers la communauté.

Les PPC ont établi sept périodes d'allocation en 2023, soit les périodes A-182 à A-188. Nos producteurs ont produit 1 401 millions de kg, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2022. Le poulet est resté la première protéine de viande au Canada, avec une consommation par habitant de 35,2 kg, soit une légère baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Malgré des importations en provenance du Chili très limitées au départ dans le cadre du PTPGP, une reprise en mars a été ralentie par des restrictions liées à la grippe aviaire. Une part considérable du contingent tarifaire du PTPGP est ainsi restée inutilisée. Les difficultés persistantes liées à la pénurie d'œufs d'incubation et de poussins en 2022 ont entraîné une sous-production de 1,9% au cours des quatre premières périodes de 2023. Toutefois, les efforts de collaboration ont permis d'améliorer considérablement l'approvisionnement en œufs d'incubation et en poussins par la suite, ce qui a entraîné une surproduction pour les périodes suivantes de 2023.



TIM KLOMPMAKER / *Président*

Malgré une légère diminution du nombre de cas dans les troupeaux domestiques, l'épidémie d'influenza aviaire a persisté, soulignant la menace permanente qui pèse sur notre secteur. Notre collaboration avec la Coalition nationale du secteur avicole (CNSA), et notre rôle dans la coordination de la préparation et de la réponse au niveau national ont souligné notre engagement à relever les défis imprévus. En tant que membres de Santé animale Canada (SAC) depuis 2010, nous restons déterminés à soutenir leurs efforts visant à mieux préparer le Canada aux maladies animales.

Nous avons eu le plaisir de poursuivre notre travail engagé avec les Ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Mme Bibeau, et M. MacAulay, et leurs équipes, ainsi que la collaboration avec leur ministère et le gouvernement du Canada, en particulier face à l'influenza aviaire.

La ligne d'action des PPC repose sur un fondement simple : élever des poulets frais, sains et de haute qualité dans la durée pour continuer à nourrir les Canadiens. Nous sommes reconnaissants envers les administrateurs des PPC de leur soutien et leur dévouement au service au secteur avicole au Canada. En outre, nous souhaitons souligner les contributions des administrateurs et remplaçants qui siègent au sein de nos comités et nous représentent auprès des organisations extérieures, ainsi que celles de nos comités, groupes de travail et personnels dévoués, qui nous permettent tous de servir au mieux les Canadiens.



MICHAEL LALIBERTÉ / *Chef de la direction*



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE SECTEUR AVICOLE CANADIEN EST DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSTITUÉ DE 15 MEMBRES, DONT DES ÉLEVEURS ET D'AUTRES PARTIES PRENANTES DE L'INDUSTRIE EN AVAL. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION JOUE UN RÔLE PRÉPONDÉRANT DANS L'ORIENTATION STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION. CHAQUE PROVINCE EST REPRÉSENTÉE AU CONSEIL PAR UN ÉLEVEUR-ADMINISTRATEUR, À QUI S'AJOUTENT DEUX TRANSFORMATEURS, UN SURTRANSFORMATEUR AINSI QU'UN REPRÉSENTANT DU SECTEUR DE LA RESTAURATION. DE CETTE FAÇON, LES PPC ET LES INTERVENANTS TRAVAILLENT DE CONCERT AU NOM DU SECTEUR AVICOLE, DES PRODUCTEURS JUSQU'AUX CONSOMMATEURS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PPC

Président – Tim Klompmaker (Ontario)
Ray Nickel (Colombie-Britannique)
Rob Van Diemen (Alberta)
Nick Langelaar (Saskatchewan)
Stuart Nikkel (Manitoba)
Rick Kaptein (Ontario)
Luce Bélanger (Québec)
Marco Volpé (Nouveau-Brunswick)
Nick de Graaf (Nouvelle-Écosse)
Dean Good (Île-du-Prince-Édouard)
Theresa Heffernan (Terre-Neuve-et-Labrador)
Yvan Brodeur (Transformateurs de volailles et
d'œufs du Canada, (TVOC) : Transformation primaire
du poulet (TPP))
Kerry Towle (TVOC : TPP)
Don Kilimnik (TVOC : Surtransformateurs de volailles)
Paolo DiManno (Restaurants Canada)

COMITÉS EXÉCUTIF

Président – Tim Klompmaker
Premier vice-président – Nick de Graaf
Deuxième vice-président – Ray Nickel
Membre de l'exécutif – Luce Bélanger

PRODUCTION

Président – Nick de Graaf
Luce Bélanger
Rick Kaptein
Lucy McKee (TVOC : TPP – remplaçante)
Rob Van Diemen

DE VÉRIFICATION

Président – Paolo DiManno
Dean Good
Marco Volpé

SUR LA GOUVERNANCE

Président – Don Kilimnik
Luce Bélanger
Stuart Nikkel

SUR LES POLITIQUES ET PROCÉDURES D'ALLOCATION

Président – Rob van Diemen
Marc Cormier (Nouveau-Brunswick – remplaçant)
François Cloutier (Québec – remplaçant)
Rick Kaptein
Yvan Brodeur

REPRÉSENTANTS AU SEIN D'AUTRES ORGANISATIONS

Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) :
Scott Buchan (Ontario – remplaçant)
Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) :
Ray Nickel
Conseil national pour le soin des animaux d'élevage
(CNSAE) : Nick de Graaf
Santé animale Canada (SAC) : Luce Bélanger





1^{RE} RANGÉE

Tiffany Martinka
Luce Bélanger
Ray Nickel
Stuart Nikkel
Don Kilimnik
Tim Klompmaker

2^É RANGÉE

Theresa Heffernan
Nick de Graaf
Paolo DiManno
Yvan Brodeur
Rob Van Diemen
Marco Volpé
Rick Kaptein

ABSENT DE LA PHOTO

Kerry Towle
Dean Good
Nick Langelaar



EN MÉMOIRE

Les PPC souhaitent rendre hommage à François Cloutier, un partisan engagé de notre industrie, décédé prématurément. De 2016 à 2022, il a été membre du conseil d'administration des PPC, puis remplaçant. Ses contributions se sont étendues au comité sur les politiques et procédures d'allocation de 2017 à 2023. Par ailleurs, François a siégé au conseil d'administration des Éleveurs de volaille du Québec pendant neuf ans, de 2014 à 2023. Nous le remercions d'avoir fait partie de notre organisation.



PROPRIÉTÉS ET LIVRABLES EN 2023

Développement durable – Améliorer continuellement la durabilité du secteur du poulet canadien

Croissance – Augmenter de façon rentable la consommation de poulet canadien par habitant

Raconter notre histoire – Les Canadiens et le gouvernement ont une confiance absolue envers les producteurs de poulet canadiens

Gestion des risques – Gérer efficacement les risques existants et émergents du secteur



AFFAIRES PUBLIQUES



JOURNÉE DE LOBBYING DES PPC

Le 9 mai 2023, des représentants des producteurs de poulet du Canada se sont réunis à Ottawa à l'occasion de notre journée annuelle de lobbying. Les représentants ont participé à plus d'une cinquantaine de réunions avec des parlementaires et leurs équipes, afin de discuter des enjeux qui touchent le secteur avicole et les éleveurs canadiens. Cette journée réussie s'est achevée par une réception en soirée à la Metropolitan Brasserie, qui a permis de poursuivre les échanges sur l'importance du secteur du poulet avec les parlementaires, le personnel politique et les membres de l'industrie.

SURVEILLANCE DE LA LÉGISLATION

Liste des principaux textes législatifs concernant le secteur agricole que les PPC ont suivis et défendus à la Chambre des communes et au Sénat.

- » C-282, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)*
- » Projet de loi C-234, *Loi modifiant la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*
- » Projet de loi S-241, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (grands singes, éléphants et certains autres animaux)*
- » C-293, *Loi concernant la prévention et la préparation en matière de pandémie*
- » Projet de Loi C-275, *Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux (biosécurité dans les exploitations agricoles)*
- » Projet de loi C-359, *Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les semences et la Loi sur les produits antiparasitaires (homologation et approbation provisoires)*

JOURNÉE DE SOUTIEN DU GO5

En collaboration avec les autres groupes de producteurs sous la gestion de l'offre, les Producteurs de poulet du Canada ont participé à une journée de lobbying ciblée les 7 et 23 novembre 2023. Les délégués du GO5 ont rencontré des parlementaires, en particulier des sénateurs, pour souligner à quel point il était important de soutenir le projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre). Les réunions ont rassemblé les chefs de parti du Sénat et les principaux membres des commissions de l'agriculture et du commerce international. L'objectif principal était de soutenir le projet de loi C-282 à tous les stades du Sénat, afin d'obtenir une adoption rapide de la législation.

CONGRÈS ANNUEL ET SALON PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

En partenariat avec les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindes du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, le GO5 s'est réuni à Toronto du 25 au 28 mai pour parrainer le congrès annuel et le salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités. Le GO5 est un commanditaire de longue date du congrès de la FCM qui offre une occasion unique de rencontrer des milliers de représentants de tout le pays, dont de hauts fonctionnaires municipaux, des maires et des conseillers, pour souligner le rôle de la gestion de l'offre dans la promotion de la stabilité nationale. Le GO5 a notamment commandité la réception d'ouverture, tenu un kiosque d'exposition au salon professionnel, organisé un jeu interactif et animé deux séances de questions-réponses avec des experts dont la première a fait participer Rick Kaptein, administrateurs des PPC.





Tim Klompmaker des PPC avec l'honorable Lawrence MacAulay lors de la réception de la journée de lobbying

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

Les PPC jouent un rôle essentiel au sein de la Fédération canadienne de l'agriculture et participent activement aux réunions du conseil d'administration. En mars 2023, Scott Buchan a été nommé pour représenter les PPC au conseil d'administration de la FCA. De son côté, Nick Langelaar s'est retiré du conseil d'administration de la FCA le même mois.

L'AGA 2023 de la FCA, qui s'est tenue à Ottawa les 6 et 7 mars, a rassemblé des chefs de file du secteur agricole, des intervenants de l'industrie et des représentants du gouvernement afin d'établir les priorités au cours de la prochaine année. Sous le thème « Construire un avenir résilient pour l'agriculture canadienne », l'événement a exploré des stratégies visant à renforcer la résilience face au changement climatique et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. L'AGA a accueilli Keith Currie en tant que nouveau président et tous les dirigeants politiques, y compris le Premier ministre Justin Trudeau, qui s'est adressé pour la première fois à l'assemblée. Pierre Poilievre, chef conservateur, Jagmeet Singh, chef du nouveau Parti démocratique, Yves-François Blanchet, chef bloquiste, et Elizabeth May, chef du Parti Vert du Canada, ont également prononcé des discours percutants à l'intention des éleveurs. Des ateliers, groupes de discussions et un enregistrement en direct du balado RealAgriculture avec Shaun Haney ont complété le programme.

Des ateliers sur la politique et le développement de la profession ont été organisés dès le début de l'événement.

La réunion d'été de la FCA, qui s'est tenue les 18 et 19 juillet à Frédéricton, au Nouveau-Brunswick, a mis l'accent sur les mises à jour législatives concernant les projets de loi du gouvernement et les projets de loi d'initiative parlementaire. Elle a aussi été l'occasion de présenter un point sur le Rapport sur la santé financière des exploitations agricoles. Figuraient également à l'ordre du jour la planification de l'AGA et l'actualisation de la stratégie pour une agriculture durable. La réunion s'est terminée par une mise à jour sur la réalité commerciale.

Le 20 juillet, la FCA a organisé la table ronde des ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT), au cours de laquelle des membres de la FCA et d'autres intervenants en agriculture font entendre leur voix auprès d'élus. Le principal sujet de discussion a porté sur la stratégie en cours de déploiement par les parties prenantes publiques et du secteur en matière de développement durable en agriculture. La table ronde a été l'occasion d'une présentation aux ministres FPT de la part d'Amy VanderHeide, ancienne élève du programme des jeunes producteurs et présidente des Chicken Farmers of Nova Scotia.

Scott Buchan et Lauren Kennedy ont représenté les PPC lors de la journée de lobbying de la FCA, qui s'est tenue en octobre. Aux côtés des autres membres de la FCA, ils se sont entretenus avec des sénateurs et des députés, ont pu aborder des sujets cruciaux

tels que le projet de loi C-234, l'augmentation des coûts de production, les questions commerciales et la stratégie pour une agriculture durable. La journée s'est achevée par une réception à laquelle ont assisté des ministres, des députés, des sénateurs et des équipes parlementaires, ce qui a favorisé la poursuite du dialogue et du travail de collaboration.

STRATÉGIE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

En collaboration avec les intervenants du secteur, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a élaboré la stratégie pour une agriculture durable (SAD), dont les PPC sont membres du comité consultatif. La SAD ambitionne de faire du Canada un chef de file mondial de l'agriculture durable d'ici 2050, d'un point de vue environnemental, économique et social. Elle vise à permettre aux producteurs agricoles et aux communautés rurales du Canada de répondre à la demande croissante d'aliments durables. La stratégie se concentre sur des enjeux clés tels que l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, la biodiversité, l'eau et la santé des sols. La SAD décrit les objectifs stratégiques et les résultats escomptés pour le secteur dans les années à venir.

L'ALLIANCE SUR CARBONE D'ORIGINE AGRICOLE

L'Alliance sur carbone d'origine agricole (ACA) a été créée pour reconnaître les pratiques durables des agriculteurs canadiens. Cette coalition nationale de 15 organisations agricoles, dont les PPC, s'est engagée à mener des discussions sérieuses et collaboratives avec le gouvernement fédéral sur la tarification du carbone. En 2023, l'ACA s'est concentrée sur une action de lobbying en faveur de l'adoption rapide du projet de loi C-234 *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution par les gaz à effet de serre*. Les membres ont tenu des réunions régulières avec les parlementaires de la Chambre et du Sénat pour s'assurer de faire entendre la voix des agriculteurs canadiens.

RECHERCHE SUR L'OFFRE NATIONALE ET LA GESTION DE L'OFFRE

À la fin de 2023, les PPC et le GO5 ont conduit une recherche sur le point de vue des Canadiens au sujet du système alimentaire canadien en mettant l'accent sur la valeur accordée à la gestion de l'offre. Une

majorité accablante de 9 Canadiens sur 10 a exprimé l'importance que les produits laitiers, les œufs, le poulet et la dinde qu'ils achètent proviennent du Canada. Ce sentiment résonne fortement dans l'ensemble des groupes démographiques et des régions, ce qui souligne une croyance collective dans les avantages de la gestion de l'offre.

L'appui unanime signifie que ce système concorde avec les valeurs canadiennes, ce qui renforce son rôle essentiel pour assurer la sécurité alimentaire dans notre pays. Les résultats de l'enquête confirment que l'adoption du projet de loi C-282 correspond aux préférences des Canadiens, en préservant leur désir d'obtenir des aliments produits localement.

EFFORT DU GO4 RÉCEPTION ANNUELLE CONJOINTE

Les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada ont organisé une réception annuelle conjointe au Fairmont Château Laurier le 22 mars 2023. L'événement, qui n'avait pas pu se tenir depuis 2019, a été un franc succès! Après notre assemblée générale annuelle, les administrateurs des PPC, leurs suppléants, les gestionnaires des offices provinciaux et le personnel des PPC ont passé une soirée en compagnie de leurs pairs du secteur.

CANTINE DU CENTRE-VILLE

En collaboration avec les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindons du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, le GO4 a organisé le 18 mai 2023 la *Cantine du centre-ville* sur la rue Sparks à Ottawa. Luce Bélanger des PPC, ainsi que d'autres éleveurs de volailles et d'œufs, ont dialogué avec des représentants du gouvernement et du secteur public, à qui ils ont souligné l'importance du soutien de la gestion de l'offre pour les communautés locales.



L'honorable Marie-Claude Bibeau & Luce Bélanger

RELATIONS PUBLIQUES



PROGRAMMES

PROGRAMME NATIONAL DES JEUNES PRODUCTEURS

Le programme des jeunes producteurs joue un rôle essentiel dans la gouvernance de notre organisation, tant au niveau des instances provinciales que nationales. La cohorte 2022-2023 était composée de cinq jeunes agriculteurs formidables, originaires de tout le Canada : Rachel Sheffield (N-É), Samuel Plante (QC), Riley Duimering (ON), Jesse Coleman (SK), et Matthew Burgsma (C-B). Tout au long de l'année, la cohorte a participé activement à des événements clés, notamment la réception annuelle conjointe, la journée de lobbying et une séance d'orientation, notamment sur la gouvernance et l'utilisation des médias sociaux. Les cinq jeunes producteurs se sont rendus à Montréal pour la réunion d'été et ont assisté à une réunion du conseil d'administration des PPC. Rachel Sheffield a notamment participé à une vidéo « Une journée dans la vie », à un tournage publicitaire de Natation Canada pour les prochains jeux olympiques, ainsi qu'à la séance du Conseil canadien de la jeunesse agricole. Le Programme des jeunes producteurs, incarné par d'anciens participants comme Amy VanderHeide, aujourd'hui présidente de Chicken Farmers of Nova Scotia, et Tiffany Martinka, qui siège au conseil d'administration des PPC depuis novembre 2023, continue d'être un catalyseur de développement du leadership et du renforcement du secteur. L'excitation monte dans l'attente de la prochaine cohorte en 2024-2025.

PROGRAMME LES PROS DU POULET

En 2023, le programme Les pros du poulet a été lancé, avec pour objectif de recruter 50 ambassadeurs des PPC parmi les producteurs agricoles. Ces champions collaboreront à diverses initiatives avec le bureau national auquel ils pourront apporter leurs doubles points de vue d'agriculteurs et de représentants de l'industrie. Pour la première année, 29 pros du



Les jeunes producteurs lors de la journée de lobbying

poulet ont rejoint le programme. Les PPC prévoient de les impliquer tout au long de l'année, en leur offrant la possibilité de participer à divers projets ou initiatives. Cette approche permet un accès plus rapide à des agriculteurs formés, qui sont rémunérés pour leur travail.

« UNE JOURNÉE DANS LA VIE »

Des membres des PPC se sont rendus à la ferme de Rachel Sheffield en Nouvelle-Écosse pour filmer le dernier numéro de la série de vidéos « Une journée dans la vie ». Au cours de cette visite, nous avons également filmé Rachel dans le cadre d'une publicité de Natation Canada dont la diffusion est programmée en amont des prochains jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris.



PARTENARIATS

NATATION CANADA

En 2023, les PPC ont célébré leur 10^e année de partenariat avec Natation Canada. L'année a été chargée en activités, notamment à l'occasion des championnats canadiens de natation, de la création d'une édition spéciale des Amis de la piscine et d'un tournoi publicitaire pour les Jeux olympiques de 2024. En août, les Championnats canadiens de natation Speedo 2023 à Markham, Ontario, ont permis d'échanger avec les athlètes et leurs familles sur l'élevage des poulets. En outre, un défi « Conçois le prochain SquishPeep » a été lancé invitant les participants à soumettre leurs dessins. Le SquishPeep gagnant sera dévoilé avant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Un spot publicitaire spécial, mettant en scène la participante du programme des jeunes producteurs, Rachel Sheffield, et la nageuse de l'équipe nationale, Sophie Angus, devrait être diffusé avant les Jeux olympiques de Paris en 2024.

PATINAGE CANADA

Les PPC sont fiers de devenir la protéine de viande officielle de Patinage Canada en 2023. Ce partenariat appuie les programmes récréatifs et de compétition de Patinage Canada dans le cadre du programme Patinage Plus tout en aidant les athlètes de haut niveau. Le tournoi de notre série « Une journée dans la vie » a eu lieu à Norwood, Ontario, avec Tim Klompmaker, président des PPC. La [vidéo](#) de cette année, qui a mis en valeur notre partenariat avec Patinage Canada et la commandite du programme Patinage Plus, mettait en vedette Trennt Michaud, un patineur en couple de l'équipe nationale.

FEMMES EN AGRICULTURE

En 2023, les Producteurs de poulet du Canada ont collaboré avec la Fédération canadienne de l'agriculture dans le cadre de l'initiative « Égaliser les chances », qui vise à élaborer un cadre d'engagement et de développement de la participation des femmes dans l'agriculture. Ce cadre, accessible à l'ensemble du secteur, vise à éliminer les obstacles auxquels les femmes se confrontent dans l'agriculture. Les PPC ont pu récolter des retours sur ce cadre à l'occasion d'une table ronde organisée avec la FCA lors de la conférence « Advancing Women in Agriculture » en novembre. Au travers des rencontres sur le kiosque tenu pendant la conférence et d'un discours de Luce Bélanger, l'événement a favorisé des discussions essentielles sur l'égalité des genres dans l'agriculture.

VALÉRIE GRENIER : ALPINE CANADA

Les PPC sont fiers de commanditer Valérie Grenier, skieuse alpine en Coupe du monde, qui a remporté des succès remarquables au cours de la saison 2023. Elle a notamment obtenu la première place lors d'une épreuve de slalom géant en Slovénie, marquant la première victoire canadienne dans une épreuve de slalom géant de la Coupe du monde depuis 1974. Par ailleurs, elle a obtenu la 5^e place à l'épreuve de slalom géant femmes de la Coupe du monde de ski organisée par la FIS dans le Vermont et la 6^e place au slalom géant femmes de la Coupe du monde Tremblant au Québec.



Laurence Fournier Beaudry et Nikolaj Sorensen, de Montréal, ont remporté la médaille d'or aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2023.

ENTENTE OPÉRATIONNELLE ET ALLOCATION



EN 2023, LES PPC ONT ÉTABLI SEPT PÉRIODES D'ALLOCATION, A-182 À A-188. LES RÉUNIONS D'ALLOCATION SE SONT TENUES EN PERSONNE.

Alors qu'il était initialement prévu de revenir à une politique de double allocation en simultané, le caractère imprévisible des importations en provenance du Chili et de l'Ukraine a conduit le conseil d'administration à reporter ce changement. Des réévaluations ont eu lieu en mai et en août, et la décision finale de revenir à l'allocation a été prise en octobre pour les périodes A-187 et A-188.

L'allocation pour la période A-182 (9 avril - 3 juin 2023), établie en janvier, a été légèrement révisée à la hausse de 0,5 % par rapport à l'allocation de base en raison des incertitudes autour des importations, des pressions inflationnistes et de l'affaiblissement des conditions économiques. Malgré cela, la période a été marquée par une augmentation significative de la production par rapport à la sous-production de l'année précédente.

Une approche plus dynamique a été adoptée pour la période A-183 (4 juin - 29 juillet 2023), avec une allocation établie à 4 % au-dessus de la base, reflétant une bonne performance dans le secteur des services alimentaires, une forte utilisation du contingent tarifaire au cours des premiers mois de 2023, la croissance démographique et l'éclaircissement de la situation du côté des importations en provenance du Chili dans le cadre de l'accord PTPGP. Comme pour la période précédente, le volume alloué a largement dépassé la production au cours des semaines correspondantes de 2022, marquées par une sous-production.

L'allocation de la période A-184 (30 juillet - 23 septembre 2023) a été établie à 3 % au-dessus de la base, sous l'effet de conditions de marché favorables, d'une utilisation du contingent tarifaire supérieure à la normale et d'une augmentation de la population supérieure à la moyenne. Une fois de plus, ces semaines traduisent une augmentation significative

par comparaison aux semaines correspondantes de l'année précédente compte tenu de la sous-production alors constatée.

La période A-185 (du 24 septembre au 18 novembre) s'est maintenue sur des sentiments positifs du marché, d'où une allocation établie à 3,5 % au-dessus de la base, ce qui représente une augmentation par rapport aux semaines correspondantes de l'année précédente.

Les trois périodes suivantes ont connu des allocations plus prudentes en raison de conditions de marché plus faible. La période A-186 (19 novembre - 13 janvier 2024) a été établie à 2 % au-dessus de la base. Quelques semaines plus tard, une demande de réexamen et de réduction de l'allocation A-186 a été présentée, mais n'a pas reçu un soutien suffisant.

Les allocations de base, ainsi qu'un objectif de croissance à moyen terme de 2,5 %, ont été décidés pour les périodes A-187 à A-192 en septembre. En octobre, les allocations pour la période A-187 (14 janvier - 9 mars 2024) et A-188 (10 mars - 4 mai 2024) ont été respectivement établies à 1,5 % et 0,5 % au-dessus de la base, reflet d'un abaissement des prix de gros et des importations plus importantes que prévu en provenance du Chili. Le niveau record des stocks de produits congelés a entraîné des allocations prudentes pour les quatre premiers mois de 2024. Une demande de réexamen et de réduction de l'allocation pour la période A-188 a été examinée fin décembre mais a été rejetée.

Les conditions du marché ont été globalement saines en 2023. Dans un premier temps, les importations sous contingent tarifaire ont démarré à un rythme accéléré tandis que les prix de gros se sont bien tenus tout au long de l'année. Les prix du poulet entier et de la viande brune ont dépassé ceux des années précédentes, tandis que les prix des poitrines se sont révélés inférieurs à ceux de 2022 et ceux des ailes en deçà des niveaux observés en 2021 et 2022. Bien que les importations chiliennes du PTPGP aient été réduites au minimum au cours des deux premiers

mois, elles ont augmenté en mars, avant de ralentir en raison des restrictions liées à l'influenza aviaire hautement pathogène. Malgré cette augmentation, une part importante du contingent tarifaire du PTPGP est restée inutilisée en 2023.

Les ventes au détail de poulet frais ont connu un démarrage lent en 2023 avant de se relever en cours d'année. La forte performance du poulet dans le secteur des services alimentaires au Canada, amorcée en 2022, s'est poursuivie en 2023. Les stocks congelés (stocks en entrepôt), en particulier dans les catégories des produits surtransformés, ont atteint des niveaux record, avec une hausse sensible des stocks d'ailes dans la catégorie du poulet en morceaux. Toutefois, les stocks de poitrine sont restés stables.

Malheureusement, les problèmes de sous-production liés à la pénurie d'œufs d'incubation et de poussins en 2022 se sont poursuivis en 2023. La production combinée de poulets éviscérés a atteint 16 M de kg sur les quatre premières périodes de 2023 (1,9 %), soit un niveau inférieur à l'allocation. Les efforts de collaboration du secteur ont conduit à des améliorations notables des approvisionnements en œufs d'incubation et en poussins au Canada, ce qui a entraîné une surproduction pour les périodes restantes de 2023.

La suspension temporaire des calculs d'utilisation des contingents dans la formule de l'allocation, initiée pendant la période A-176, s'est poursuivie tout au long de l'année 2023, jusqu'à ce qu'un nouvel ensemble de données de six périodes d'audit soit disponible.

Toutes les provinces de l'Atlantique, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, ont reçu des kilogrammes en vertu de l'Entente relative aux mesures de sauvegarde au Canada atlantique, et la récupération des kilogrammes au titre du cadre de relance des allocations régionales des périodes A-163 et A-164 s'est poursuivie au cours de cinq des sept périodes, réduisant considérablement le solde du nombre de kilogrammes à récupérer au cours des périodes restantes couvertes par le cadre.

POLITIQUE SUR LA PRODUCTION DE SPÉCIALITÉ

À la suite d'une demande provinciale et d'un examen par le Comité des politiques et des procédures d'allocation, le conseil d'administration a décidé d'ajouter les femelles ISA Brown âgées de 19 à 21 semaines à la liste des catégories admissibles de poulets de spécialité en vertu de la Politique de

production de spécialité des PPC. Le poids maximal des poulets de spécialité de catégorie taïwanaise à cycle court et cycle long a également été augmenté, passant respectivement de 2,36 kg à 2,4 kg vivant et de 2,02 kg à 2,6 kg vivant.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION SUR LE MARCHÉ (GTIM)

Le groupe de travail s'est réuni cinq fois et a publié le même nombre de rapports en 2023. Après un examen par le comité des politiques et procédures d'allocation, le conseil d'administration a décidé d'apporter quelques modifications au mandat du groupe de travail.

FICHE DE RAPPORT D'ALLOCATION ET MODÈLE DE PRÉVISIONS

Les travaux de développement d'un outil d'évaluation de l'allocation et d'un modèle de prévisions se sont poursuivis en 2023, mais après une évaluation des résultats et difficultés concernant l'utilité pratique des outils, le conseil d'administration a décidé d'interrompre les travaux sur ces deux projets.

COLLABORATION AVEC LES PRODUCTEURS D'ŒUFS D'INCUBATION DU CANADA (POIC)

En 2023, les PPC ont participé à trois réunions du comité consultatif du POIC. Le mandat du comité est de conseiller le conseil d'administration des POIC relativement à la demande prévue en poulet au cours de l'année ou des années suivante(s), ainsi que sur la production requise pour répondre à la demande, afin d'aider les POIC à produire le nombre adéquat d'œufs d'incubation pour le marché canadien. Les recommandations de volume du comité reflètent la croissance continue de l'industrie du poulet.



MÉCANISMES DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET D'IMPORTATION



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

2023 a servi de phase préparatoire à la 13e conférence ministérielle (MC13) qui se tiendra en février 2024. Après la conférence de 2022, les membres ont été invités à aborder la question de la sécurité alimentaire, ainsi que les thèmes de négociations habituels dans le secteur agricole : le soutien interne, l'accès au marché et la concurrence à l'exportation.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a nommé l'ambassadeur de Turquie, Alparslan Acarsoy, pour présider les négociations sur l'agriculture. Certaines propositions ont occupé le devant de la scène, notamment la réforme des questions liées au soutien interne. La demande du Costa Rica a été soutenue par le groupe de Cairns, dont le Canada fait partie. À la fin de l'année, les pays du Mercosur ont présenté une proposition globale sur l'accès au marché qui pourrait annoncer des réformes majeures.

Les propositions de soutien interne n'ont pas recueilli le soutien nécessaire à la conclusion d'une entente du MC13, mais ont ouvert la voie aux discussions en cours. La proposition relative à l'accès au marché n'a pas reçu de réponse en raison de son introduction tardive, et il est important de noter que les questions sanitaires et phytosanitaires sont souvent les mesures qui entravent le plus le commerce agricole entre les pays.

Des préoccupations ont été exprimées concernant la sécurité alimentaire et les sujets liés à la détention de stocks publics, en particulier pour l'Inde. Les membres ont reconnu leur importance, mais ont suivi des voies différentes pour y répondre. Certains sont favorables à la libéralisation des échanges pour renforcer la sécurité alimentaire, tandis que d'autres soutiennent le renforcement des capacités nationales.

Tout au long de l'année, les Producteurs de poulet du Canada, en collaboration avec le GO5, ont suivi de près les activités de l'OMC. Des membres des PPC se sont rendus deux fois à Genève, où ils ont rencontré l'ambassadrice du Canada auprès de l'OMC, Nadia Theodore, le président des négociations sur le commerce des produits agricoles de l'OMC, l'ambassadeur Acarsoy,

ainsi que les attachés pour les affaires agricoles de nombreux pays. Plus tard dans l'année, la présence au Forum public de l'OMC en septembre a permis d'identifier les questions clés au plan commercial et de rencontrer de nombreux représentants impliqués dans les négociations de l'OMC.

COMMERCE BILATÉRAL ET RÉGIONAL

En mars, le Royaume-Uni a franchi une étape importante en adhérant à l'accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP). La ratification de l'accord par les assemblées législatives respectives du Royaume-Uni et des membres actuels du PTPGP est en cours et la mise en œuvre est prévue pour 2025. Une fois la mise en œuvre effective, les produits avicoles du Royaume-Uni pourront être exportés vers le Canada dans le cadre du contingent tarifaire du PTPGP. Parallèlement, le Canada s'est engagé dans des négociations commerciales bilatérales et régionales avec le Royaume-Uni, l'Indonésie, l'Inde et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui comprend le Brunei Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam. Les PPC veilleront tout particulièrement à préserver les intérêts du secteur avicole canadien.

COLLABORATION INTERNATIONALE

En parallèle de leur effort conjoint au GO5, les PPC s'engagent auprès de l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) et de l'International Poultry Council (IPC). En particulier, Tim Klomp maker a rejoint le comité exécutif de l'IPC et Yves Ruel fait partie des comités en charge du commerce des deux organisations. Lors de l'assemblée générale de l'OMA en juin 2023, des pressions ont été exercées pour modifier les références à l'importance des systèmes de production nationaux, comme la gestion de l'offre, dans la politique commerciale de l'OMA. Heureusement, les représentants des PPC, aux côtés de la délégation canadienne, ont réussi à préserver la reconnaissance cruciale de notre système.

CONFÉRENCE SUR L'AGRICULTURE ENTRE L'AMÉRIQUE DU NORD ET L'UNION EUROPÉENNE

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a organisé la Conférence sur l'agriculture entre l'Amérique du Nord et l'Union européenne en septembre 2023 sur l'Île-du-Prince-Édouard, à laquelle ont participé des représentants du Comité exécutif et du personnel des PPC. La conférence est un événement bisannuel qui réunit des dirigeants agricoles de l'Union européenne et d'Amérique du Nord pour discuter des enjeux du moments en agriculture et pour collaborer, partager des idées et travailler à des solutions. La conférence a réuni environ 280 représentants des États membres de l'UE, du Canada, du Mexique et des États-Unis, qui ont discuté des défis et opportunités du secteur agricole.

La conférence comprenait cinq séances axées sur les thèmes suivants :

- » Défis mondiaux
- » Agriculture et commerce mondial
- » Durabilité et innovation
- » Répondre aux tendances du marché et parmi les consommateurs
- » Sécurité alimentaire et résilience des systèmes agricoles

En plus de ces discussions à grande échelle, trois séances en petits groupes ont été organisées pour des discussions plus approfondies sur la préparation aux situations d'urgence pour les animaux, l'innovation dans la sélection végétale et les tendances du marché et de la consommation.

CONTRÔLES À L'IMPORTATION

En 2023, le maintien de la méthode provisoire d'allocation du contingent tarifaire pour le poulet a suscité des inquiétudes et une nouvelle méthode est prévue pour 2025. Cette approche provisoire, qui limite le volume des produits manufacturés canadiens ne figurant pas sur la liste des marchandises d'importation contrôlée (hors LMIC), a conduit à des importations supplémentaires pour compenser les allocations excédantes par rapport aux engagements d'accès du Canada. Cette situation a réduit les possibilités de production supplémentaire de poulets, ce qui a eu un impact sur les contributions économiques. La situation devrait être traitée par la nouvelle méthodologie d'allocation des contingents tarifaires.

En 2023, 39,3 millions de kg ont été importés dans le cadre du contingent tarifaire de l'OMC, dépassant les obligations du Canada de 2,4 millions de kg en raison de l'allocation d'importations supplémentaires pour la concurrence par

Affaires mondiales Canada. Dans le cadre du contingent tarifaire agricole de l'ACEUM, 52,4 M de kg ont été importés sous un CT de 53 M de kg. Avec la ratification du PTPGP par le Chili, les importations ont atteint 9,5 millions de kg sur un contingent tarifaire de 23,5 millions de kg, avec des contraintes d'approvisionnement dues à l'IAHP au Chili.

Les programmes gouvernementaux autorisant l'importation de poulet en vue d'une transformation et d'une réexportation ont gagné en popularité en 2023. Le programme d'importation à la réexportation (PIRE) d'Affaires mondiales Canada a atteint 14,8 millions de kg et 47,9 millions de kg ont été importés dans le cadre du programme d'exonération des droits (PED) de l'Agence des services frontaliers du Canada, pour un total de 62,7 millions de kg. L'autorisation de marinade accordée par le PED et le délai de réexportation de quatre ans ont suscité des inquiétudes quant à d'éventuelles distorsions du marché national.

Les inquiétudes se sont intensifiées à l'égard du PED suite aux activités de vérification de l'ASFC qui ont révélé 34 cas de non-conformité et ont entraîné 20 suspensions ou annulations de licence et 581 millions de dollars d'amendes. Bien que ces licences ne soient pas exclusivement consacrées au poulet, il en représente la majorité.

L'ASFC a également procédé à une vérification active des importations de volailles de réforme. Une nouvelle vérification en 2023 a permis de détecter 120 cas, entraînant 46 non-conformités et 215 millions de dollars de pénalités. Un nouveau cycle de vérification a débuté en septembre 2023, ciblant 34 importateurs.

L'augmentation des importations de volailles de réforme, qui atteindront 87,3 millions de kg en 2023, soit une hausse de 15,6 % par rapport à 2022, a suscité des inquiétudes. La diversification des sources d'approvisionnement en dehors des États-Unis, notamment en Thaïlande, en Argentine et au Brésil, a mis en évidence la nécessité de prendre des mesures contre l'évasion tarifaire. Les PPC continuent de plaider en faveur de la mise en place de tests ADN pour identifier correctement les produits importés.

Le 9 juin 2022, le gouvernement du Canada a pris un décret de remise visant des marchandises de l'Ukraine, autorisant pour une durée d'un an des importations illimitées exemptes de droits de douane, dont le poulet. Bien qu'un volume beaucoup plus important ait été importé, 235 000 kg ont été autorisés à entrer sur le marché canadien en vertu du décret, car l'ACIA a détecté un antibiotique non autorisé au Canada dans les autres cargaisons.

Le 9 juin 2023, le gouvernement a renouvelé le décret de remise pour une année supplémentaire. Toutefois, les produits avicoles ont été exclus, ce qui a permis leur importation dans le cadre du contingent tarifaire de l'OMC.

SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ DES ANIMAUX



GRIPPE AVIAIRE

L'épidémie de grippe aviaire qui a débuté en janvier 2022 a persisté au Canada et dans le monde entier tout au long de l'année 2023. Bien que le nombre de cas dans les troupeaux domestiques ait légèrement diminué par rapport à l'année dernière, le virus a persisté et évolué dans les populations d'oiseaux sauvages, ce qui constitue une menace permanente pour les troupeaux domestiques.

Les Producteurs de poulet du Canada ont collaboré avec le groupe National Poultry, composé du GO4, du CCTOV et de l'Association de nutrition animale du Canada, pour soutenir les offices provinciaux dans leur travail de préparation et d'intervention, en assumant un rôle de coordination au niveau national. Les communications ont ciblé les agriculteurs, en mettant l'accent sur la nécessité absolue de renforcer la biosécurité. Les PPC ont mis au point différentes ressources, notamment une [fiche synthèse](#) et une [vidéo](#) sur la biosécurité à l'entrée des bâtiments d'élevage, ainsi que des annonces dans le [Canadian Poultry Magazine](#).

Cette épidémie a mis à rude épreuve la santé mentale des éleveurs et les équipes provinciales, avec de lourdes répercussions tant au niveau du secteur que des pouvoirs publics. En réponse, les PPC ont élaboré une [brochure](#) contenant des ressources utiles pour le soutien à la santé mentale, distribuée à toutes les commissions provinciales.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui joue un rôle clé dans la lutte contre la grippe aviaire, a été félicitée par les PPC pour son travail, de même que d'autres partenaires du gouvernement. Le dialogue établi au travers des groupes de travail entre l'industrie et le gouvernement en 2022 a permis d'affiner la réponse pour 2023.

Dans le cadre de la collaboration pancanadienne entre l'industrie et le gouvernement, Santé animale Canada (SAC) reste particulièrement bien placé pour améliorer la préparation du Canada à affronter des maladies animales telles que l'influenza aviaire. Les PPC, membres de la SAC depuis sa création en 2010, continueront à soutenir l'avancement de ses travaux dans ce domaine crucial.



SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Le programme de salubrité des aliments à la ferme *Élevé par un producteur canadien* (PSAF) est une composante essentielle de la marque, qui garantit la sécurité alimentaire à chaque étape de la production et impose des mesures de biosécurité pour préserver la santé des animaux. Ce programme est essentiel pour les producteurs, car il permet aux consommateurs d'avoir confiance dans le processus de production des denrées alimentaires et renforce ainsi le succès de la marque.

Malgré les défis persistants posés par la grippe aviaire, les audits des exploitations et la supervision de la mise en œuvre du PSAF se sont poursuivis tout au long de l'année 2023, maintenant la reconnaissance formelle par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Coordonné en collaboration par les PPC et les offices provinciaux, le PSAF implique les PPC dans les missions d'élaboration et la supervision, tandis que les offices provinciaux s'occupent des services d'audit et de certification. Les séances annuelles de formation en personne des auditeurs, les premières depuis 2019, ont favorisé la cohérence de la mise en œuvre et de l'audit du PSAF et du programme de soins aux animaux à l'échelle nationale, en offrant aux auditeurs une plateforme d'échange des informations et des stratégies.

RÉDUCTION DES AGENTS PATHOGÈNES

La réduction des agents pathogènes dans les volailles est une priorité partagée du gouvernement et de l'industrie avicole. Depuis plus de dix ans, les PPC participent activement au groupe de travail conjoint gouvernement-industrie sur le contrôle des bactéries salmonelle et campylobacter dans la volaille. Alors que la lutte contre le campylobacter fait l'objet d'une nouvelle attention de la part de la communauté internationale et des gouvernements FTP, les PPC continuent de collaborer avec le groupe de travail afin de déterminer les prochaines étapes. En outre, le groupe suit de près les évolutions réglementaires potentielles aux États-Unis concernant la salmonelle.

L'éducation des agriculteurs et la promotion de messages de sécurité alimentaire auprès des consommateurs sont des éléments essentiels de la stratégie de réduction des agents pathogènes. Les PPC promeuvent

activement le [portail de ressources](#) pour les producteurs sur le site [producteursdepoulet.ca](#), qui permet aux agriculteurs d'accéder à des informations relatives à la réduction de l'utilisation des antimicrobiens et des agents pathogènes au sens large.

Dans le cadre d'une initiative conjointe avec Santé Canada et la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments, les PPC multiplient les messages sur la salubrité des aliments par le biais de publications dans les médias sociaux, du bulletin d'information mensuel à l'intention des consommateurs qui compte plus de 114 000 abonnés, et de toutes les recettes présentées sur le site [poulet.ca](#). Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large du plan d'action sur les relations avec les consommateurs.

STRATÉGIE DES PPC CONCERNANT L'UTILISATION DES ANTIMICROBIENS

Lancée en 2011, la stratégie sur l'utilisation responsable des antimicrobiens (UAM) des PPC a permis de mieux maîtriser les méthodes d'utilisation des antimicrobiens, de promouvoir les bonnes pratiques de production, d'orienter la recherche et de réduire l'utilisation des antimicrobiens.

Le poulet étant la première source de protéine consommée par les Canadiens, la *stratégie responsable sur l'UAM* des PPC joue un rôle majeur dans la production d'aliments auxquels les Canadiens peuvent faire confiance.

En 2023, les PPC ont compilé les [résultats récents du programme de surveillance](#) afin de promouvoir le succès de leur stratégie responsable sur l'UAM.

Grâce aux données du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance antimicrobienne (PICRA) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), les résultats de la surveillance ont démontré une réduction de l'utilisation des antimicrobiens et de la résistance aux antimicrobiens.

Le PICRA indique que :

- » ≥60 % de la quantité d'antimicrobiens utilisés sont des antimicrobiens non médicalement importants (c'est-à-dire des coccidiostatiques chimiques et de catégorie IV)
- » ≥40 % des troupeaux sont élevés sans antimicrobiens médicalement importants de catégorie I, II ou III



Les résultats de la stratégie responsable sur l'UAM seront partagés en continu avec les producteurs, les parties prenantes, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et le gouvernement. Ils soulignent la réussite du secteur avicole canadien dans le plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens.

Après avoir éliminé l'utilisation préventive des catégories I et II, les PPC se concentrent désormais sur une approche non réglementaire visant à réduire davantage l'utilisation des antimicrobiens, en mettant l'accent sur la catégorie III.

En collaboration avec le gouvernement et les principales parties prenantes, les PPC visent à promouvoir des stratégies de réduction, à améliorer l'accès aux produits de santé animale et à partager des informations via le [portail de ressources pour les producteurs](#).

Conscient des changements dynamiques en marche, le secteur commandite la recherche sur des alternatives innovantes telles que les probiotiques, les prébiotiques et la vaccination tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les PPC agissent en faveur de la modernisation de la réglementation pour que les produits alternatifs bénéficient d'un accès et de possibilités d'étiquetage similaires comme le font nos homologues internationaux.

L'IPC a salué l'engagement des PPC et des Éleveurs de dindes du Canada à respecter leurs principes de gestion des produits antimicrobiens. Notre engagement à adopter ces principes, qui visent à réduire l'utilisation des antimicrobiens au niveau de l'exploitation, témoigne de notre rôle de chef de file du secteur en la matière. Reconnaissant que les changements commencent à la ferme, la mise en œuvre de concepts fondés sur l'analyse des risques garantit une utilisation appropriée des antibiotiques tout au long du processus de production des poulets.



**SOINS AUX
ANIMAUX,
DURABILITÉ ET
RECHERCHE
AVICOLE**



PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX

Les éleveurs de poulets canadiens adhèrent au Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien*. Depuis 2009, ce programme, qui s'appuie sur le Code de pratiques élaboré par le Conseil national de soins aux des animaux d'élevage (CNSAE), veille à la mise en œuvre de normes exigeantes et à la réalisation d'audits dans l'ensemble des plus de 2 800 élevages de poulets au Canada.

Les défis opérationnels liés à la grippe aviaire n'ont pas empêché la conduite des audits du programme de soins aux animaux en 2023 ; la certification reste à 100 %.

Les PPC et les groupes avicoles ont demandé une mise à jour du code avicole dans la demande de financement du CNSAE pour la phase à venir. Le Code de pratiques pour la volaille actuel ayant été publié en 2016, les PPC participeront activement à la rédaction d'une version actualisée au sein du Comité d'élaboration du Code en collaboration avec un groupe diversifié d'intervenants.

Pour renforcer leur crédibilité, les PPC préconisent la reconnaissance par le gouvernement des programmes de soins aux animaux au Canada, semblable au programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'ACIA. La collaboration avec le CNSAE, Santé animale Canada et d'autres organismes de production permet d'accélérer cet effort.

AUDITS PAR UNE TIERCE PARTIE

Pour sa septième année d'audits de tierce partie effectués par NSF, les Producteurs de poulet du Canada ont présenté une mise en œuvre cohérente des programmes de soins aux animaux et de salubrité des aliments à la ferme *Élevé par un producteur canadien*.

Malgré les perturbations liées à la grippe aviaire, les audits de témoins ont repris l'année dernière, prolongeant le cycle jusqu'en avril 2023 afin de permettre à la plupart des auditeurs des PPC de réaliser deux audits.

L'audit annuel complet réalisé par une tierce partie évalue la mise en œuvre du programme par les producteurs, l'efficacité de l'équipe d'audit des PPC et la gestion du programme aux niveaux national et provincial.

GROUPE DE TRAVAIL MIXTE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Dédié à l'avancée du bien-être animal, le programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* s'engage dans un processus d'amélioration continue. En collaboration avec les transformateurs canadiens d'œufs et de volailles (CCTOV), les PPC ont créé le groupe de travail mixte sur le bien-être des animaux.

Tout au long de l'année 2023, le groupe s'est réuni pour dresser une liste de priorités dans des domaines tels que la densité de logement, l'éclairage, les enrichissements et la qualité de l'air. Ils ont fait appel à des chercheurs spécialisés dans le bien-être animal pour présenter des analyses documentaires sur chaque sujet. Le groupe de travail prépare la prochaine révision du code de la volaille avec le CNSAE, ce qui permettra une contribution significative des PPC et des transformateurs.

RECHERCHE AVICOLE

En tant que membre fondateur du Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC), les PPC soutiennent la recherche avicole au Canada et la formation de personnel qualifié pour le secteur avicole du pays. Représentés au conseil par Ray Nickel, administrateur des PPC de la Colombie-Britannique, la participation des PPC souligne leur engagement à faire progresser l'industrie avicole.

À la fin de 2023, les membres du CRAC se sont engagés à verser 5,8 millions de dollars à 123 projets de recherche dans des universités et laboratoires, et un total de 33 millions de dollars a été collecté auprès de diverses sources pour le programme de recherche.

En mars, la réalisation de la troisième grappe de la science avicole, administrée par le CRAC, a marqué une étape importante. Avec un investissement de 12 millions de dollars dans des projets de recherche, financés conjointement par le secteur avicole et Agriculture et Agroalimentaire Canada, les projets ont mobilisé 56 chercheurs dans 10 universités canadiennes et deux stations de recherche d'AAC.

La recherche, accessible sur <https://poultrysciencecluster.ca/fr/accueil>, comprend une vidéo soulignant l'importance des projets.

En 2023, le CRAC s'est principalement concentré sur la demande d'une quatrième grappe de la science avicole, plus de 30 % du financement étant consacrés à des projets sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le changement climatique et des considérations environnementales. Les résultats de ces projets aideront le conseil d'administration, les producteurs et le personnel des PPC à prendre des décisions.

ENVIRONNEMENT

Avec la marque *Élevé par un producteur canadien*, les PPC s'engagent avec diligence en faveur de la durabilité, selon un principe de base centré sur la préservation de l'environnement. La dernière **série de vidéos** des PPC présente les bénéfices pour l'environnement des pratiques adoptées par les producteurs de poulet canadiens à l'échelle nationale, illustrant leur engagement continu en faveur de la durabilité à bien des égards.

Les PPC ont déjà réalisé une analyse du cycle de vie (ACV) pour évaluer l'empreinte environnementale de la production de poulets au Canada, servant de cadre de référence aux améliorations en cours. Une ACV actualisée a été lancée en 2023 et les résultats seront utilisés par les administrateurs des PPC et les membres de la chaîne d'approvisionnement dans certains domaines d'amélioration identifiés.

Parallèlement, les PPC ont adopté une approche mesurée du développement durable, en concentrant leurs efforts sur la réduction des gaz à effet de serre (GES). Bien qu'aucun objectif spécifique de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ait encore été fixé, les séances de formation en cours visent à permettre au personnel, aux administrateurs et aux producteurs de comprendre en profondeur ce qui est possible pour notre secteur ; les PPC ne veulent pas prendre d'engagements avant de savoir ce qu'ils sont en mesure de réaliser.



COMMERCIALISATION DE LA MARQUE



LES PPC ONT CONTINUÉ À PROMOUVOIR ET À RENFORCER L'IMAGE DE LA MARQUE *ÉLEVÉ PAR UN PRODUCTEUR CANADIEN*, EN LA METTANT EN VALEUR PAR LE BIAIS D'UNE VARIÉTÉ DE CANAUX DÉTENUS EN PROPRE, GAGNÉS ET ACQUIS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2023.

CRÉATIF

Les PPC ont lancé deux campagnes créatives - au printemps et à l'automne 2023 - illustrant des recettes variées sous notre marque *Élevé par un producteur canadien*. La campagne « Une autre journée, une autre recette » met en avant la polyvalence culinaire du poulet et invite les consommateurs à explorer de nouvelles saveurs. À l'automne, la campagne révisée « Répondez à l'appel du poulet » a fait appel à la créativité du public pour augmenter la consommation. Les deux campagnes ont recueilli plus de 131,4 millions d'impressions. Conformément à l'évolution des préférences des consommateurs, notre campagne sur les protéines alternatives a ciblé les personnes soucieuses de leur santé, en particulier la génération Z et les milléniaux, en mettant l'accent sur les avantages de la consommation de poulet pour la croissance musculaire.



ENGAGEMENT DES CONSOMMATEURS

En 2023, l'engagement des PPC à devenir la protéine de viande numéro un au Canada s'est poursuivi avec des stratégies d'engagement ciblant divers groupes de consommateurs. À l'appui de notre contenu maison de médias sociaux, nous avons favorisé les liens avec les Canadiens pour leur partager des informations sur les producteurs, des recettes, leur parler de nutrition et de sécurité alimentaire. En collaboration avec une agence représentant des chefs cuisiniers, nous avons organisé des événements pour les influenceurs dans des endroits clés comme Toronto, le comté du Prince Edouard et Montréal. Ainsi, lors de la Foire royale d'hiver agricole, des chefs ont animé cinq cours de cuisine qui ont mis en valeur des recettes à base de poulet.

SALONS PROFESSIONNELS

SALON CULINAIRE

Des représentants des PPC ont participé à la Conférence nationale de la Fédération culinaire canadienne à Niagara Falls et tenu un kiosque interactif afin d'éduquer et d'interagir avec les chefs cuisiniers de tout le pays. Les discussions ont porté sur la durabilité, l'impact environnemental et l'activisme, ce qui a permis aux chefs de recueillir de l'information importante concernant l'élevage du poulet au Canada. Hormis des objets publicitaires des PPC, nous avons également remis à un heureux gagnant un grand prix sous la forme ensemble de couteaux F. D. aux couleurs des PPC.

RESTAURANTS CANADA SHOW

Notre modèle de poulailler ainsi que notre « roue du poulet » étaient aussi mis à contribution lors de la foire de Restaurant Canada, à l'occasion de laquelle nous avons réseauté avec des professionnels de la





Démonstration de cours de cuisine en partenariat avec Quell, à la Foire royale d'hiver de l'agriculture .

restauration et des services alimentaires et échangé sur l'engagement des PPC envers les soins aux animaux, la durabilité et la salubrité des aliments. Le personnel des PPC et les producteurs canadiens ont sensibilisé les participants en déboulonnant des mythes sur le secteur de la volaille.

FOIRE ROYALE D'HIVER AGRICOLE

En novembre, les PPC ont été partenaire de l'Académie culinaire lors de la Foire royale d'hiver agricole à Toronto. En partenariat avec l'agence Quell Now, le thème Dinner Diversity a mis en vedette des chefs talentueux du groupe des PANDC, représentatifs d'origines et de styles de cuisine variés. Des recettes uniques de poulet ont été mises en avant tout au long de la journée. Les PPC ont eu l'occasion de s'activer au sein de l'Académie culinaire, de s'engager auprès des participants et de célébrer la diversité avec les participants de cette foire agricole. Nous sommes apparus sur le site web, le bulletin d'information et les médias sociaux de la Foire royale d'hiver agricole.

PROGRAMME DES PARTENAIRES

Toujours en 2023, la marque *Élevé par un producteur canadien* s'est associée à des détaillants tels que Fortinos, Swiss Chalet, KFC, Mary Brown's, Fat Bastards, Scores et Country Ribbon.

DÉROULEMENT DE RECETTES

En collaboration avec notre partenaire, Take5 Digital, nous avons créé 30 nouvelles vidéos de recettes, des vidéos explicatives et cinq vidéos de « personnalité ». Les recettes présentent des plats de poulet issus de diverses cultures et peuvent être visionnées sur nos plateformes de médias sociaux, notre site web et notre chaîne YouTube.

RECHERCHE SUR LES CONSOMMATEURS

Les PPC ont mené deux projets de recherche sur les consommateurs en 2023. Tout d'abord, une analyse de segmentation psychographique et démographique a permis de mieux comprendre le public que nous ciblons, avec un regard particulier sur la génération Z, les milléniaux et les minorités visibles. Par ailleurs, une étude de suivi du marché réalisée à l'automne 2023 a permis de mieux appréhender le marché de consommation, de mettre en évidence les tendances et de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de nos initiatives. Notre campagne marketing de l'automne 2023 a atteint un taux de rappel remarquable de 31 %, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à 2022.

SURVEILLANCE DU MARCHÉ



EN 2023, 1 400 M DE KG DE POULET ONT ÉTÉ PRODUITS, SOIT 3,5 % (47 M DE KG) DE PLUS QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ET RESPECTIVEMENT 6,2 % ET 10,1 % DE PLUS QU'EN 2021 ET 2020.

Selon les premières données des PPC et de l'AAC, la consommation de poulet par habitant s'est élevée à 35,2, soit une baisse marginale de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Le poulet demeure, comme les années précédentes, la protéine de viande la plus populaire auprès des Canadiens. En 2023, la consommation estimée de viande de porc par habitant s'est accrue à 21,4 kg, tandis que celle de bœuf par habitant a diminué de 1,1 kg à 23,7 kg.

En 2023, le prix moyen payé aux éleveurs de poulet canadiens a été de 2,126 \$ par kilogramme en poids vif, soit une augmentation de 0,083 \$ comparativement à l'année précédente et de 0,295 \$ par rapport à 2021.

Les stocks de poulet congelé ont enregistré une augmentation significative en 2023. À la fin de l'année, les stocks s'élevaient à 71,5 millions de kg, soit une hausse de 10,7 millions de kg (17,6 %) par rapport au niveau du début de l'année, à 60,8 millions de kg. Les catégories de poulet surtransformé sont à l'origine de la majeure partie de la hausse, bien que les stocks de cuisses et de poitrines aient également connu une croissance notable.

PRODUCTION

L'année 2023 a été divisée en sept périodes de production : A-180 (18 décembre 2022 au 11 février 2023) à A-186 (19 novembre 2023 au 13 janvier 2024). Le conseil d'administration des PPC a décidé de répartir les allocations intérieures pour les périodes 2023 dans une fourchette de 0,5 % au-dessus de la base (A-182) à 6,5 % au-dessus de la base (A-180), en fonction d'indications mitigées du marché, notamment la reprise du marché après la pandémie, l'augmentation de la population et la persistance d'une inflation élevée, entre autres facteurs. L'allocation intérieure combinée pour les sept périodes s'est établie à 1 457,3 millions de kg, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à la base.

En 2023, la production totale de poulet a dépassé 1 400 M de kg, soit 3,5 % (47,2 M de kg) de plus qu'en 2022 et 6,2 % (82,2 M de kg) de plus qu'en 2021. L'industrie a connu une importante sous-production des périodes A-180 à A-183, ce qui s'est traduit par une production inférieure de 16,3 M de kg à l'allocation qui représente une augmentation de 1,5 % par rapport à la production du premier semestre 2022. Cette situation est principalement due aux problèmes d'approvisionnement en poussins en Amérique du Nord et à des épidémies de grippe aviaire dans les élevages canadiens de poulets reproducteurs et de poulets de chair au cours du premier semestre de l'année. Les problèmes d'approvisionnement se sont allégés au cours de la deuxième partie de l'année. La production du second semestre de cette année a été supérieure de 5,4 % à celle de la même période de l'année précédente, avec une surproduction de 8,2 millions de kg au cours des périodes A-184 à A-186.

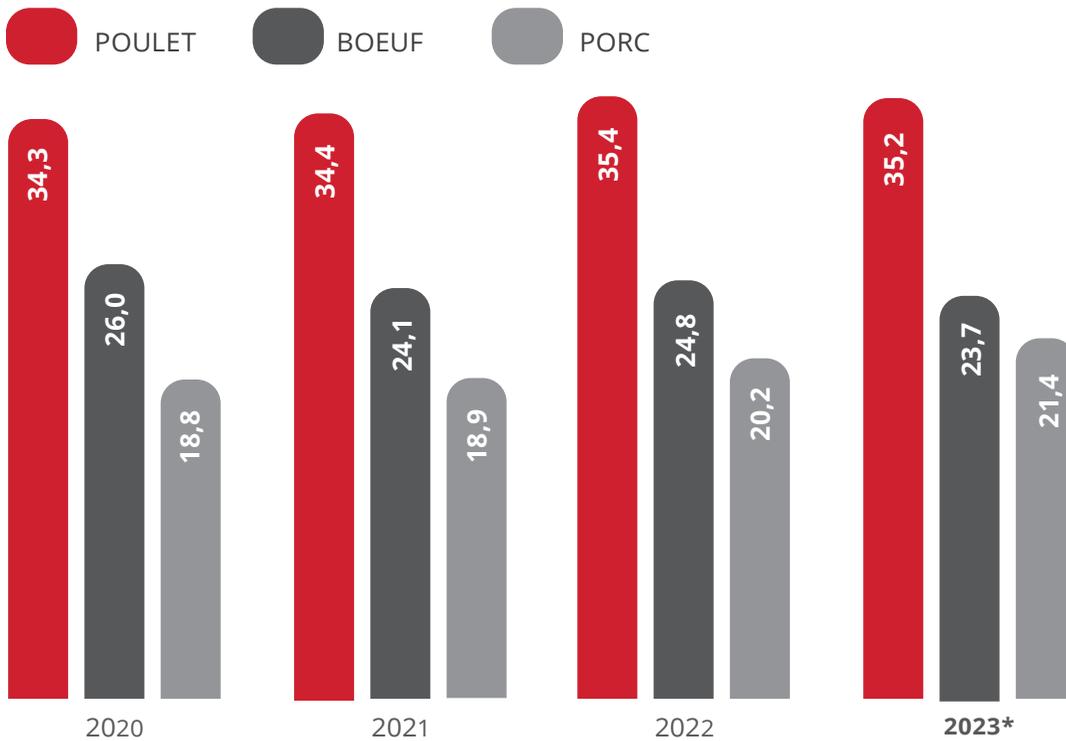
La production dans le cadre du programme de développement des marchés des PPC s'est élevée à 28,7 M de kg, soit 5,0 M de kg (14,8 %) de moins qu'en 2022, ce qui représente une baisse considérable pour la deuxième année consécutive. Cette baisse s'explique par une sous-production importante, une offre limitée sur le marché intérieur et des restrictions à l'exportation en raison de l'éruption de la grippe aviaire.

En 2023, la production en vertu du programme de production de spécialité s'est élevée à 9,5 M de kg, soit une légère baisse (0,2 M de kg) par rapport à 2022. Depuis la première année complète de mise en œuvre du programme (2015), la production représente environ 0,7 % de la production totale.

PRIX À LA PRODUCTION

Le prix moyen à la production au Canada s'élève à 2,126 \$ par kilogramme en poids vif en 2023, en hausse de 4,1 % par rapport à l'année précédente et de 16,1 % par rapport à 2021. Le prix à la production

CONSOMMATION PAR HABITANT (KG)



* Estimation

a commencé l'année à 2,167 \$ par kilogramme pour la période A-180, a culminé à 2,172 \$ à la période A-182, avant de diminuer progressivement et de terminer l'année à 2,066 \$ au cours de la période A-186.

Les aliments sont un intrant majeur dans la production de poulet, et le prix à la production fluctue considérablement en fonction de leur coût. Les prix des aliments du bétail ont amorcé une hausse vers la fin de 2020 et ont à nouveau considérablement augmenté en 2022 après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les conditions de croissance favorables en 2023 ont entraîné une baisse des prix du maïs et du soja ainsi qu'un recul du prix des aliments du bétail.

PRIX DE GROS

Express Markets Inc. (EMI), une entreprise de recherche de prix, fournit des prix de gros complexes pour quatre grandes catégories de coupes de poulet : les poitrines, les ailes, les cuisses, les poulets entiers, ainsi qu'un indice composite de marché.

L'indice composite de marché et celui des quatre secteurs ont sensiblement augmenté en 2022 ; mais l'indice composite de marché moyen a diminué de 7,72 cents (1,7 %) pour atteindre 4,35 \$ par kilogramme éviscéré en

2023. L'indice poitrine a avoisiné les 5,95 \$/kg, en baisse de 65,3 cents (9,9 %) par rapport à 2022, tandis que l'indice des ailes s'est établi à 5,74 \$/kg, soit 55,1 cents (8,8 %) de moins que l'année précédente. Les indices du poulet entier et des cuisses ont évolué en sens inverse en 2023. L'indice des cuisses a connu des augmentations régulières depuis 2019 pour atteindre 3,32 \$ en 2023, soit 26,5 cents ou 8,7 % de plus que l'année précédente. Pour la deuxième année consécutive. L'indice du poulet entier a augmenté pour la deuxième année consécutive pour atteindre 4,71 \$/kg, soit 7,6 cents (1,6 %) de plus qu'en 2022.

PRIX AU DÉTAIL

Depuis la fin de l'année 2021, l'augmentation du coût de la vie, l'inflation et les taux d'intérêt ont dominé l'actualité. Tous produits confondus, la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est établie à 157,1 en 2023, soit 3,9 % (ou 5,9 points de pourcentage) de plus qu'en 2022. Le taux d'inflation de la viande et des denrées alimentaires a continué à dépasser la hausse de l'IPC pour tous les produits. L'IPC des produits alimentaires a augmenté de 7,5 % par rapport à l'année précédente en 2023, tandis que l'IPC de la viande a grimpé de 6,1 %. Parmi les principales protéines de viande, c'est l'IPC du poulet

qui a connu la plus forte augmentation (17,7 points de pourcentage) à 9,2%, suivi de près par l'IPC du bœuf (7,6 % ou 16,6 points de pourcentage). L'IPC du porc a enregistré une hausse plus modérée de 2,2 % (3,5 points de pourcentage).

Statistique Canada publie également les prix au détail mensuels de différentes découpes pour les principales protéines de viande. C'est le prix des cuisses et du poulet entier qui ont connu les plus fortes augmentations de prix, ce qui est conforme à la tendance des prix de gros. Les Canadiens ont payé 12,30 \$ par kg de viande de cuisse, soit 1,03 \$ de plus qu'il y a un an. En outre, les consommateurs ont dû payer 33 cents de plus qu'en 2022 pour un kilogramme de poulet entier. Les prix des pilons ont connu une augmentation marginale de 2 cents, tandis que les prix de la viande de poitrine ont diminué de 24 cents pour revenir à 14,28 \$/kg en 2023.

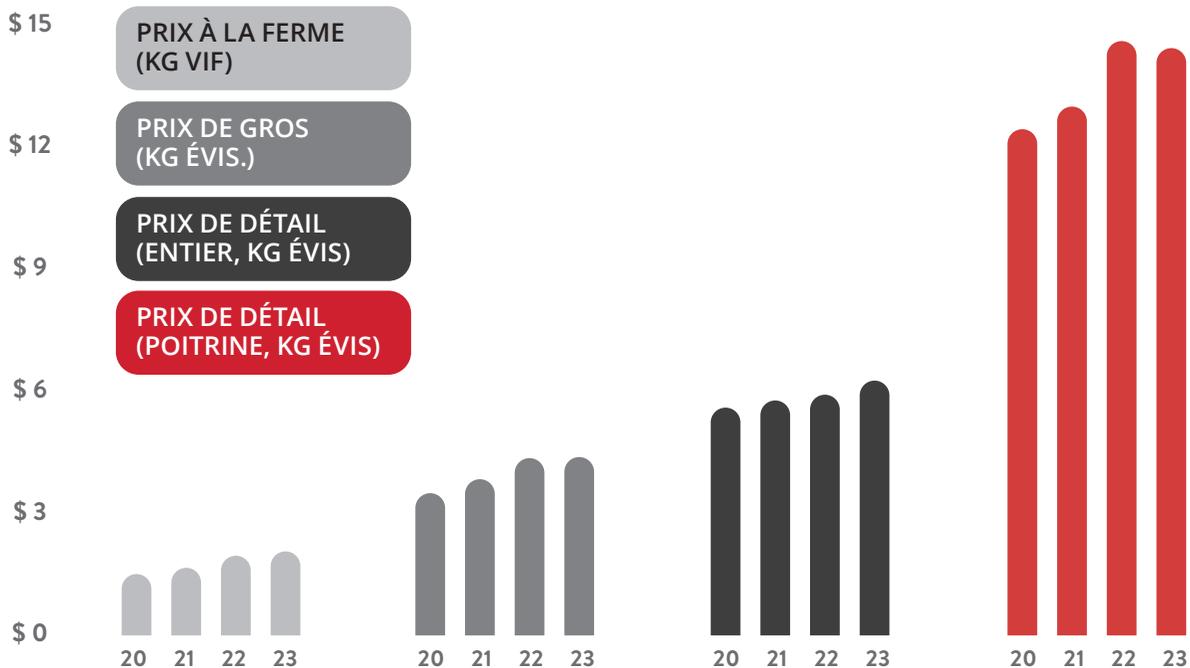
Les prix du bœuf au détail ont également connu des augmentations substantielles en 2023. La coupe de bœuf la plus abordable, le bœuf haché, a augmenté de 73 cents (6,9 %) pour atteindre 11,3 \$/kg. Les prix des coupes les plus chères, soit le contre-filet, le haut de surlonge et la côte, ont augmenté de 4,9 %, 16,1 % et 5,5 %, respectivement, tandis que les prix du bœuf à ragoût ont augmenté de 1,4 % en 2023, après avoir augmenté de 13,7 % en 2022.

Les prix des différentes découpes de porc ont évolué dans des directions divergentes. L'épaule de porc a gagné 62 cents le kg (9,6 %) par rapport à 2022, tandis que les prix de la longe de porc ont connu une nouvelle augmentation modérée (1,3 %). Les côtes ont connu une nouvelle baisse en 2023 à 8,91 \$, soit 1,76 \$ / 16,5 % de moins qu'en 2022.

IMPORTATIONS

Le contingent tarifaire (CT) s'est situé à 92,8 M de kg en 2023, dont 39,8 M de kg dans le cadre de l'OMC et 53 M de kg pour l'ACEUM. Au total, les volumes d'importation en vertu de ces deux CT s'élèvent à 91,8 M de kg de poulet et de produits à base de poulet, soit 1,6 M de kg (1,8 %) de plus qu'en 2022. Les principales catégories d'importation comprennent les produits transformés, les produits désossés et les découpes avec os. Le Canada a importé moins de pièces désossées en 2021 et 2022 en raison de problèmes de capacité de désossage liés aux des problèmes de main-d'œuvre dans le contexte du Covid aux États-Unis. La part des découpes avec os et des découpes désossées a suivi une répartition plus équilibrée en 2023 - 39 % et 34 %, respectivement - que les années précédentes en écho à l'amélioration de la situation. La troisième catégorie d'importation la plus importante est celle du poulet transformé. Par ailleurs, le Canada a importé 0,15 M de kg de poulets entiers éviscérés en 2023 ; le Canada n'a pas importé de poulets vivants.

PRIX DU POULET CANADIEN (\$/KG)



APERÇU DE L'INDUSTRIE

	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	QC	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-E.	T.-N.-L.	TOTAL
NOMBRE DE PRODUCTEURS	314	245	68	126	1322	623	41	100	8	6	2 853
TAILLE MOYENNE DE L'EXPLOITATION (000 KG POIDS VIF)	841	739	989	604	497	816	1 244	622	870	4 066	666
USINES INSPECTÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	9	4	2	2	24	7	2	1	0	1	52
USINES INSPECTÉES PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL	13	66	1	2	27	7	1	9	7	6	139
PRIX MOYEN À LA PRODUCTION (\$/KG POIDS VIF)	2,251	2,219	2,246	2,185	2,061	2,077	2,161	2,192	-	-	2 126

Sources : PPC, offices provinciaux

En vertu de l'OMC et de l'ACEUM, le volume d'importation autorisé dans le cadre du contingent tarifaire du PTPGP était de 23,5 millions de kg. La quantité réelle importée a été de 9,5 kg, soit 8,0 kg (534 %) de plus qu'en 2022. Le Mexique et le Chili ont été les deux plus grands exportateurs de produits de poulet vers le Canada dans le cadre du PTPGP, avec respectivement 2,1 et 7,4 kg de produits de poulet expédiés. Une épidémie de grippe aviaire au Chili a interrompu les importations jusqu'en août 2023. En outre, 10 800 kg de poulets importés ont été introduits à des fins d'étude et 2,9 millions de kg ont été importés dans le cadre du programme d'importations supplémentaires pour la concurrence.

En ce qui concerne les importations dans le cadre du contingent tarifaire, les États-Unis sont restés le principal importateur de poulet. 52,5 M de kg de produits de poulet américains sont entrés dans le cadre du contingent tarifaire de l'ACEUM et 5,7 M de kg supplémentaires sont entrés dans le cadre du contingent tarifaire de l'OMC. Combinés, ces 58,2 millions de kg d'importations ont représenté 57,4 % de l'ensemble des importations en vertu du contingent tarifaire en 2023. Comme les années précédentes, les principaux fournisseurs de poulet importé en vertu du CT sont le Brésil et la Thaïlande, qui occupent respectivement le deuxième et troisième rang. Le Brésil et la Thaïlande ont représenté respectivement 15,2 % (15,4 M de kg) et 13,7 % (13,9 M de kg) de la quantité totale de poulet importé en CT au Canada. Le Chili est le quatrième exportateur de produits de poulet vers le Canada. Les importations chiliennes ont représenté 7,3 % de l'ensemble des importations en 2023, tandis que le pourcentage global des trois principaux pays d'origine a diminué, passant de 94,1 % en 2022 à 86,3 % en 2023. Les importations en provenance d'Europe (Allemagne et Hongrie) se sont élevées à 4,41 M de kg, soit 6 % du total. De petites quantités sont aussi parvenues d'Israël et d'Argentine.

En outre, 59 690 kg de poulet, soit 0,1 % du total des importations, sont entrés au Canada en provenance d'Ukraine dans le cadre du décret de remise visant les marchandises ukrainiennes.

AMC gère également le Programme d'importation à la réexportation (PIRE), qui permet au secteur de la surtransformation d'importer du poulet en franchise de droits, à condition que les entreprises participantes surtransforment et réexportent les produits. En 2023, 14,8 M de kg de poulet ont été importés dans le cadre du PIRE, soit une augmentation de 1,2 M de kg par rapport à l'année précédente.

Administré par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Programme d'exonération des droits (PED) ressemble au PIRE, en ce sens qu'il autorise les participants à importer du poulet et à le réexporte comme produit surtransformé dans un délai de quatre ans. Après un creux à 25,2 M de kg en 2019, les volumes importés dans le cadre du PED ont augmenté pour la quatrième année consécutive, passant de 39,9 M de kg en 2022 à 47,9 M de kg en 2023.

Les données d'importations en provenance d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) montrent que 167,5 M de kg (poids éviscéré équivalent non désossé) de produits de poulet ont été importés au Canada en 2023, soit une augmentation de 8,5 M de kg (5,4 %) par rapport à 2022 ; bien que significativement plus élevé que les importations en 2022 et 2021, ce volume représente une baisse sensible par rapport aux années précédentes. Une augmentation notable par rapport à l'année précédente est à souligner concernant les importations de poitrines et découpes désossées, de cuisses et découpes non désossées, ainsi que de poitrines et ailes non désossées.

Les importations de volailles de réforme éviscérées (statistiques d’AAC) ont totalisé 87,4 M de kg en 2023, en hausse de 11,9 M de kg (15,7 %) par rapport à 2022. Tout comme pour les importations de poulet, cette hausse a été alimentée par les importations de poitrines désossées et de découpes non désossées.

EXPORTATIONS

Selon les données d’AAC, 137,0 M de kg de poulet ont été exportés en 2023. Ce chiffre est supérieur de 15 M de kg (12,3 %) à celui de l’année précédente, pendant laquelle la sous-production a limité l’offre destinée à l’exportation et la grippe aviaire a restreint les exportations canadiennes de poulet, mais il est inférieur à celui des années précédentes. Les produits du chapitre 16, la viande séparée mécaniquement (VSM) et les cuisses non désossées sont les trois principales découpes de poulet canadiennes destinées au marché international. Ces trois catégories ont enregistré de fortes augmentations par rapport à l’année précédente, les découpes désossées du chapitre 16 en tête.

Comme les années précédentes, les États-Unis et les Philippines sont restés les deux principales destinations d’exportation du poulet canadien. Taïwan était auparavant la troisième destination, mais Trinité-et-Tobago prend la place en 2023. Le Canada a également expédié son poulet au Tadjikistan, au Ghana, en Arménie, en Jamaïque, au Mexique, au Gabon, en Guinée et dans plusieurs autres pays.

STOCKS EN ENTREPÔT

Les stocks de poulet congelé ont débuté l’année 2023 à 60,8 M de kg, soit 3,7 % de plus que l’année précédente. Les stocks ont augmenté régulièrement pendant la majeure partie de l’année, avec une envolée en mai, avant de terminer l’année à un niveau record de 71,5 M de kg.

Les stocks dans la catégorie « Autres transformations », qui comprend des produits tels que les filets, galettes, lanières et pépites de poulet, ont connu une augmentation significative en 2023, en particulier au cours du printemps et de l’été. Les stocks de poulets entiers et de découpes sont restés stables en 2023, mais les ailes et les poitrines ont enregistré une hausse significative par rapport à l’année précédente. Les stocks congelés dans la catégorie « Divers », qui comprend les cœurs, les foies, les gésiers et les pattes, ont fortement diminué en 2023.

Le poulet en morceaux et le poulet surtransformé constituent toujours la majeure partie de tous les stocks congelés. Ces deux catégories ont représenté 93,8 % de l’ensemble des stocks en 2023, soit une hausse de 5,9 points de pourcentage par rapport à l’année précédente. La part des produits de la catégorie Divers a diminué à 4,6 %, mais la part des stocks de poulets entiers congelés est restée inchangée à 1,6 %.

MOUVEMENT INTERPROVINCIAL

Les PPC, de concert avec les offices provinciaux de commercialisation du poulet, supervisent le mouvement interprovincial (MIP) du poulet vivant. Le MIP a totalisé 93,8 M de kg en 2023, en hausse de 3,0 % par rapport à l’année précédente. Les expéditions depuis le Québec vers le Nouveau-Brunswick représentaient 44,6 % (41,8 M de kg) des expéditions totales du MIP, suivies par celles de l’Ontario vers le Québec (22,7 M de kg) et de la Nouvelle-Écosse vers le Nouveau-Brunswick (22,3 M de kg). L’Île-du-Prince-Édouard a également expédié 5,7 M de kg vers la Nouvelle-Écosse et 1,2 M de kg vers le Nouveau-Brunswick. En outre, un volume réduit de poulets a été expédiés du Québec vers l’Ontario.

MOUVEMENT INTERPROVINCIAL DES POULETS VIVANTS (EN KG POIDS VIFS)

MIP (VIF KG)	À				
	N-B	N-É	ON	QC	TOTAL
N-É	22 276 481				22 276 481
Î-P-É	1 227 883	5 697 709			6 925 592
QC	41 831 496		16 970		41 848 466
ON				22 727 040	22 727 040
TOTAL	65 335 860	5 697 709	16 970	22 727 040	93 777 579

PRODUCTION PROVINCIALE DE POULET (000 KG ÉVISCÉRÉS)

PROVINCE	2023	2022	% VARIATION
COLOMBIE-BRITANNIQUE	194,2	190,5	1,91 %
ALBERTA	133,2	130,8	1,82 %
SASKATCHEWAN	49,4	48,2	2,54 %
MANITOBA	55,9	53,6	4,30 %
OUEST	432,6	423,1	2,26 %
ONTARIO	486,8	471,2	3,30 %
QUÉBEC	374,3	355,3	5,36 %
CENTRE	861,1	826,5	4,19 %
NOUVEAU-BRUNSWICK	37,5	35,7	5,00 %
NOUVELLE-ÉCOSSE	46,0	45,7	0,77 %
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	5,1	5,0	3,03 %
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	17,9	17,2	4,22 %
ATLANTIQUE	106,6	103,5	2,91 %
CANADA	1 400,3	1 353,2	3,49 %

CROISSANCE DE L'ALLOCATION AU-DESSUS DE LA BASE*

PROVINCE	ALLOCATION DE BASE (MKG)	ALLOCATION NATIONALE (MKG)	% DE CROISSANCE AU-DESSUS DE LA BASE
COLOMBIE-BRITANNIQUE	195,1	199,6	2,27 %
ALBERTA	143,3	147,7	3,11 %
SASKATCHEWAN	48,0	48,8	1,71 %
MANITOBA	56,1	57,1	1,74 %
ONTARIO	490,3	507,1	3,43 %
QUÉBEC	373,9	384,3	2,77 %
NOUVEAU-BRUNSWICK	38,1	39,1	2,71 %
NOUVELLE-ÉCOSSE	47,7	49,0	2,81 %
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	5,2	5,4	3,27 %
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	18,7	19,2	2,40 %
CANADA	1 416,4	1 457,3	2,89 %

* Périodes : A180-A186

SUIVI ET APPLICATION



LA RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA EST EN PARTIE D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE DE SUIVI ET D'APPLICATION NATIONALE EFFICACE POUR LA MISE EN MARCHÉ DU POULET AFIN D'ASSURER LA COHÉRENCE, LA PRÉDICTIBILITÉ ET LA STABILITÉ DE L'INDUSTRIE AVICOLE.

AUDIT DU SYSTÈME

Des audits sont effectués auprès des offices provinciaux, des détenteurs de permis d'expansion de marché et de production de spécialité ainsi que des titulaires de permis interprovinciaux à toutes les quatre périodes d'allocation. Les PPC mènent également des audits spéciaux au besoin.

En 2023, le personnel des PPC et des vérificateurs externes ont réalisé des audits auprès d'offices provinciaux de commercialisation du poulet aux fins de conformité aux politiques et à la réglementation pour les périodes :

- » A-174 à A-177 (du 16 janvier 2022 au 27 août 2022) ; et
- » A-178 à A-181 (du 28 août 2022 au 8 avril 2023)

Des audits de rapports de mise en marché du poulet vivant, incluant le transport interprovincial de poulet vivant, ainsi que de détenteurs de permis d'expansion du marché et de production de spécialité ont été effectués par des auditeurs externes pour les périodes A-174 à A-181.

Le rapport d'audit pour les périodes A-174 à A-177 a été présenté au conseil d'administration en juin 2023, et celui des périodes A-178 à A-181 devrait être soumis aux administrateurs des PPC en janvier 2024.

ÉVALUATION DE LA COMMERCIALISATION À OUTRANCE

Les évaluations suivantes ont été présentées et approuvées par le conseil d'administration en 2023 :

PÉRIODE D'AUDIT	OFFICE PROVINCIAL	REDEVANCES ÉVALUÉES
A-174/A-175	MANITOBA	78 470 \$
A-174/A-175	NOUVEAU-BRUNSWICK	47 120 \$
A-174/A-175	LE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	6 328 \$

Les redevances ci-dessus ont été payées entièrement.



EXPANSION DU MARCHÉ

Les évaluations d'expansion du marché suivantes ont été émises à deux transformateurs primaires pour la production de commercialisation reçue autre que celle prévue aux termes de la politique d'expansion du marché et du permis qu'ils détenaient :

PÉRIODES D'ALLOCATION	REDEVANCES ÉVALUÉES	ÉQUIVALENT EN KG EXPRIMÉ EN POIDS VIF	ÉVALUATION
A-171, A-172, AND A-173	1 000 000 \$	625 000	JANVIER, 2023
A-174 AND A-175	241 485 \$	167 083	NOVEMBRE, 2023
A-179 AND A-181	54 435 \$	36 435	DÉCEMBRE, 2023

En mars 2023, les administrateurs des PPC ont accepté le paiement par un transformateur primaire de redevances d'expansion du marché de 1 000 000 \$ pour non-respect de la Politique au cours des périodes A-171, A-172 et A-173, dans un délai échelonné de trois ans, plus les intérêts. En décembre 2023, Simple Path Farms and Poultry Ltd. (SPF) a déposé une plainte auprès du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) au sujet des redevances évaluées de 241 485 \$ et les administrateurs des PPC ont accepté de suspendre l'obligation de SPF de payer la redevance en attendant le résultat de la plainte de SPF auprès du CPAC.

PRODUCTION DE SPÉCIALITÉ

Aucune redevance n'a été évaluée en 2023.

TRANSFERTS DE CONTINGENT ENTRE PÉRIODES

La politique de transfert de contingent entre périodes offre une flexibilité pour s'adapter aux besoins du marché. Les demandes répondent à des besoins à court terme déterminés par le marché entre deux périodes d'allocation spécifiques. Les transferts de contingents entre périodes ne peuvent pas être utilisés pour ajuster les calendriers d'abattage ou affecter l'utilisation des contingents au cours d'une période donnée.

Aucun transfert de ce type n'a eu lieu en 2023.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ORGANISATION



DE LA FERME À LA COMMUNAUTÉ : COMMENT LES ÉLEVEURS DE POULETS CANADIENS FAÇONNENT UNE VIE MEILLEURE AU CANADA.

Fiers de leur partenariat avec la Banque alimentaire d'Ottawa depuis 2007, les Producteurs de poulet du Canada ne cessent de contribuer à la lutte contre la faim dans la capitale nationale. Grâce au Défi du poulet annuel et aux dons du personnel, les PPC ont distribué l'équivalent de plus de 815 000 dollars en produits de poulet et dons au fil des ans. En 2023, les PPC ont recueilli 10 000 dollars en dons d'espèces et près de 4 000 dollars en dons du personnel. En outre, les PPC ont participé au défi du tri des aliments au printemps.

Cet engagement répond à la conviction des Producteurs de poulet du Canada quant à l'importance de redonner aux communautés et de veiller à ce que chaque Canadien ait accès à une source de protéines sûre et saine.



EN HAUT : Tim Klompmaker, des PPC, remet un don de fin d'année de 10 000 \$ à Rachael Wilson, de la Banque d'alimentation d'Ottawa.

EN BAS : Le personnel des PPC au défi de tri des aliments pour la Banque d'alimentation d'Ottawa.

CHANGEMENTS DE PERSONNEL ET MISES À JOUR



NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL DES PPC

JJ Hochrein – Directeur du marketing de la marque

Mirabel Kitenge – Agente des communications administratives et des RH

Brahim Zahri – Analyste du commerce et des politiques

Jean-François Bérubé – Agent des communications corporatives

Jean Lavallée – Directeur des soins aux animaux et de la recherche

Shane Azrial Alday – Aide-comptable

MEMBRES DU PERSONNEL AYANT QUITTÉ LES PPC

Christine Power – Directrice des soins aux animaux et du développement durable

Mirabel Kitenge – Agente des communications administratives et des RH

Jeff Graham – Responsable du marketing de contenu

Kavita Walia (congé parental) – Agente de la salubrité des aliments et Auditrice Interne

ANNIVERSAIRES DE SERVICES

25 ANS

Yves Ruel – Directeur exécutif adjoint

20 ANS

Jennifer Gardner – Agente des soins aux animaux et de la recherche

15 ANS

Lisa Riopelle – Directrice des ressources humaines et des services administratifs

Maria Baisas – Analyste de la conformité financière





DE GAUCHE À DROITE

3^È RANGÉE :

Steve Leech
 Jean-François Bérubé
 Denis Nadeau
 Yves Ruel
 JJ Hochrein
 Jean Lavallée

2^È RANGÉE :

Ayodeji Oni
 Brahim Zahri
 Jan Rus
 Nicole Faubert
 Chris Prudhomme
 Karen Ronayne
 Michael Laliberté

1^È RANGÉE :

Lisa Riopelle
 Maria Elena Baisas
 Berivan Abuzeyit
 Lori Piché
 Jessica Heyerhoff
 Jennifer Gardner
 Hicran Karakus
 Jae Yung Chung
 Lauren Kennedy

ABSENT DE LA PHOTO

Erin Callary
 Mengrou Wang
 Shane Azriel Alday



MEMBRES DU PERSONNEL DU PPC

EXÉCUTIF

Michael Laliberté
Chef de la direction

Nicole Faubert
Adjointe de direction

COMMERCE ET POLITIQUES

Yves Ruel
Exécutif adjoint

Brahim Zahri
Analyste du commerce et des politiques

INFORMATION SUR LES MARCHÉS ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

Jan Rus
Directeur de l'information sur les marchés et des systèmes informatiques

Denis Nadeau
Analyste des systèmes de gestion

Mengrou Wang
Analyste de marché

AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Lauren Kennedy
Directrice des affaires publiques et communications

Berivan Abuzeyit
Agente des affaires publiques

Erin Callary
Agente des relations publiques

Jean-François Bérubé
Agent des communications corporatives

MARKETING DE LA MARQUE

JJ Hochrein
Directeur du marketing de la marque

Karen Ronayne
Responsable créative de la marque

Vacant(e)
Responsable du marketing de contenu

ADMINISTRATION ET RESSOURC- ES HUMAINES

Lisa Riopelle
Directrice des ressources humaines
et des services administratifs

Ayodeji Oni
Coordinateur des services corporatifs

Vacant(e)
Agent(e) des communications
administratives et des RH

FINANCES

Lori Piché
Directrice des finances

Jae Yung Chung
Analyste financière principale

Maria Elena Baisas
Analyste de la conformité financière

Hicran Karakus
Agente des finances

Shane Azriel Alday
Aide-comptable

SOINS AUX ANIMAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jean Lavallée
Directeur des soins aux animaux et de la recherche

Jennifer Gardner
Agente des soins aux animaux et de la recherche

SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ DES ANIMAUX

Steve Leech
Directeur de la salubrité des aliments
et de la santé des animaux

Jessica Heyerhoff
Agente des communications et des politiques

Chris Prudhomme
(congé de maternité) Responsable de la salubrité
des aliments et auditeur interne

RAPPORT DES AUDITEURS ET ÉTATS FINANCIERS



KPMG LLP
150, RUE ELGIN, SUITE 1800
OTTAWA ON K2P 2P8
CANADA

TEL 613-212-5764
FAX 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres des Producteurs de poulet du Canada

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de poulet du Canada (l'entité), qui comprennent :

- » l'état de la situation financière au 31 décembre 2023
- » l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
- » l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date
- » l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- » et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités du réviseur à l'égard de l'audit des états financier** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- » des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

ESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- » Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- » Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- » Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- » Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- » Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- » nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa, Canada
Le 22 février, 2024

The image shows the handwritten signature of KPMG LLP in black ink. The signature is written in a cursive, stylized font and is underlined with a single horizontal stroke.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2023, AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2022

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	3 385 491 \$	3 073 994 \$
Placements à court terme (note 2)	2 908 905	3 934 891
Débiteurs	3 419 763	2 906 062
Charges payées d'avance	359 023	266 829
Autres débiteurs	15 772	-
	10 088 954	10 181 776
Placements à long terme (note 2)	8 023 079	6 567 741
Créances à long terme (note 3)	444 444	-
Immobilisations corporelles (note 4)	793 896	906 720
	19 350 373 \$	17 656 237 \$
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	986 916 \$	547 954 \$
Autres créditeurs	-	7 345
Tranche à court terme des incitatifs reportés liés à des baux (note 5)	7 636	14 126
	994 552	569 42
Tranche à long terme des incitatifs reportés liés à des baux (note 5)	221 050	200 433
	1 215 602	769 858
SOLDES DES FONDS		
Affectation d'origine interne - Fonds de promotion	3 830 008	3 379 592
Affectation d'origine interne - Fonds de recherche	3 291 186	3 286 007
Non affectés - Fonds de fonctionnement	11 013 577	10 220 780
	18 134 771	16 886 379
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (NOTE 6)		
	19 350 373 \$	17 656 237 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Tim Klompaker
Président du conseil d'administration



Michael Laliberté
Chef de la direction

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023,
AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2022

	Fonds de promotion	Fonds de recherche	Fonds de fonctionnement	2023 Total	2022 Total
PRODUITS					
Redevances et frais de service	- \$	- \$	11 020 945 \$	11 020 945 \$	10 457 554 \$
Revenus des subventions	3 426 707	-	-	3 426 707	3 500 000
Redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés	1 164 726	-	-	1 164 726	48 534
Intérêts	98 287	101 176	293 006	492 469	313 557
Autres produits	-	-	6 100	6 100	6 700
	4 689 720	101 176	11 320 051	16 110 947	14 326 345
CHARGES					
Activités de promotion	5 209 485	-	-	5 209 485	5 290 852
Salaires, avantages sociaux et déplacements	-	-	4 131 698	4 131 698	4 018 957
Administrateurs et remplaçants	-	-	1 676 965	1 676 965	1 796 951
Études spéciales	67 495	27 812	807 532	902 839	1 080 814
Frais professionnels	-	-	643 979	643 979	498 129
Communications	-	-	584 165	584 165	517 923
Frais de bureau	-	-	474 044	474 044	443 333
Comités	-	-	418 577	418 577	319 295
Cotisations	-	-	383 948	383 948	268 884
Technologie de l'information	-	-	158 874	158 874	148 418
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	129 234	129 234	170 746
Conseil de recherches avicoles du Canada	-	112 000	-	112 000	412 000
Traduction	-	-	110 276	110 276	115 591
Responsabilités sociales de l'organisation	-	-	99 340	99 340	110 658
Commerce	-	-	68 559	68 559	60 025
	5 276 980	139 812	9 687 191	15 103 983	15 252 576
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(587 260)	(38 636)	1 632 860	1 006 964	(926 231)
GAIN (PERTE) SUR PLACEMENT	37 676	43 815	159 937	241 428	(350 119)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(549 584) \$	5 179 \$	1 792 797 \$	1 248 392 \$	(1 276 350) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023,
AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2022

	Fonds de promotion	Fonds de recherche	Fonds de fonctionnement	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 379 592 \$	3 286 007 \$	10 220 780 \$	16 886 379 \$	18 162 729 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(549 584)	5 179	1 792 79	1 248 392	(1 276 350)
VIREMENT INTERFONDS (NOTE 6)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 830 008 \$	3 291 186 \$	11 013 577 \$	18 134 771 \$	16 886 379 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023,
AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2022

	2023	2022
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1,248,392 \$	(1,276,350) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	129,234	170,746
Amortissement des incitatifs reportés liés à des baux	(11,453)	(11,453)
Pertes non réalisées sur placements	(300,705)	331,408
	1,065,468	(785,649)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(513,701)	(476,585)
Charges payées d'avance	(92,194)	(58,514)
Autres débiteurs	(15,772)	-
Créances à long terme	(444,444)	38,532
Créditeurs et charges à payer	438,962	(70,079)
Autres créditeurs	(7,345)	-
	430,974	(1,352,295)
Activités de financement		
Ajouts nets aux incitatifs de location	25,580	31,306
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(4,192,895)	(1,300,000)
Ventes de placements	4,064,249	2,632,255
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(16,411)	(31,717)
	(145,057)	1,300,538
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		
	311,497	(20,451)
Trésorerie au début de l'exercice	3,073,994	3,094,445
Trésorerie à la fin de l'exercice	3,385,491 \$	3,073,994 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC) SONT UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONSTITUÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA ET CRÉÉ POUR ASSURER LA COMMERCIALISATION ORDONNÉE DU POULET AU CANADA. L'ORGANISME EST EXONÉRÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EN VERTU DE L'ALINÉA 149(1)E) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU CANADA.

LES PPC ONT DÉCRÉTÉ DES REDEVANCES FONDÉES SUR LES DISTRIBUTIONS DE POULETS SUR LES MARCHÉS INTERPROVINCIAUX ET D'EXPORTATION ET PERÇOIVENT DES FRAIS DE SERVICE RELATIFS AUX MARCHÉS INTRAPROVINCIAUX.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

(A) COMPTABILITÉ PAR FONDS:

Les ressources sont classées dans des fonds, pour des fins comptables et de présentation, qui correspondent à des activités ou à des objectifs précis. Ainsi, des comptes séparés sont maintenus pour le Fonds de fonctionnement et pour le Fonds de promotion et le Fonds de recherche qui sont des fonds grevés d'affectation d'origine interne.

Le Fonds de fonctionnement comptabilise les activités d'exploitation et d'administration ainsi que toutes transactions concernant les immobilisations corporelles et d'autres intérêts gagnés non alloués aux autres fonds.

Le Fonds de promotion comptabilise le recouvrement des redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés et rend compte des charges qui se rapportent à la promotion et à la commercialisation des poulets, tel qu'il est indiqué dans la politique d'expansion du marché et dans la politique d'application et de suivi, ainsi que des charges engagées pour recouvrir les redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés. Il rend compte aussi des intérêts gagnés sur les ressources détenues pour le Fonds de promotion.

Le Fonds de recherche comptabilise les intérêts gagnés sur les ressources détenues pour la recherche et les charges des projets de recherche se rapportant à l'industrie de la volaille au Canada.

(B) CONSTATATION DES PRODUITS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF:

Les PPC appliquent la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les redevances et frais de service sont constatés en produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur perception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les produits de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés..

(C) IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et sur les périodes suivantes:

LOGICIELS	1 AN
MATÉRIEL DE BUREAU	10 ANS
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	3 ANS
AMÉLIORATIONS LOCATIVES	DURÉE DU BAIL



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

D) INSTRUMENTS FINANCIERS

I) ÉVALUATION INITIALE ET ULTÉRIEURE

Les PPC évaluent initialement leurs instruments financiers et passifs financiers à la juste valeur. Ils évaluent ultérieurement tous leurs actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements à court et à long terme qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans l'état des résultats.

II) DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.

III) COÛTS DE TRANSACTION

Les PPC comptabilisent leurs coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

E) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs, passifs, revenus et dépenses, et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des modifications sont nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de la période où elles sont connues.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2. PLACEMENTS

(A) PLACEMENTS À COURT TERME:

	2023 Coût	2023 Juste valeur	2022 Coût	2022 Juste valeur
Certificats de placements garantis (CPG)	1 100 000 \$	1 100 000 \$	300 000 \$	300 000 \$
Obligations de la Fiducie du Canada	1 907 623	1 808 905	3 764 248	3 634 891
	3 007 623 \$	2 908 905 \$	4 064 248 \$	3 934 891 \$
(B) PLACEMENTS À LONG TERME				
Certificats de placements garantis (CPG)	2 800 000 \$	2 800 000 \$	3 400 000 \$	3 400 000 \$
Obligations de la Fiducie du Canada	5 216 110	5 223 079	3 430 838	3 167 741
	8 016 110 \$	8 023 079 \$	6 830 838 \$	6 567 741 \$

Les PPC limitent leurs placements à ce qui est permis selon la Loi sur les offices des produits agricoles.

Les obligations représentent des instruments d'emprunt produisant des rendements en intérêts comparables à ceux du marché au moment de leur achat. Les obligations et les CPG seront réalisés à leur valeur nominale et les échéances s'échelonneront sur les cinq prochaines années (cinq années en 2022). Les taux d'intérêt pour ces valeurs s'échelonneront de 0,95 % à 5,00 % (de 0,95 % à 5,00 % en 2022).

3. CRÉANCES À LONG TERME

En 2023, les PPC ont conclu une entente à long terme pour percevoir des versements de redevances d'expansion des marchés. Les paiements de principal mensuels sont de 28 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel de la banque +1 %, et la totalité du montant aura été perçue en 2026.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Juste valeur
Matériel de bureau	383 262 \$	181 513 \$	201 749 \$	234 882 \$
Équipement informatique	317 232	277 527	39 705	71 352
Améliorations locatives	720 610	168 168	552 442	600 486
Logiciels	24 773	24 773	-	-
	1 445 877 \$	651 981 \$	793 896 \$	906 720 \$

Au 31 décembre 2022, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations se chiffraient respectivement à 1 475 193 \$ et 568 473 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

5. INCITATIFS REPORTÉS LIÉS À DES BAUX

Les PPC se sont engagés en 2020 dans un bail prenant fin en 2035. Le bail inclut un incitatif pour améliorations locatives de 171 800 \$ ainsi que trois mois de loyer gratuit au cours du bail..

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	214 559 \$	194 706 \$
Augmentation de l'incitatif au cours de l'exercice	25 580	31 306
Montant imputé aux charges au cours de l'exercice de l'exercice	(11 453)	(11 453)
Solde à la fin de l'exercice	228 686	214 559
Tranche à court terme	7 636	14 126
Tranche à long terme	221 050 \$	200 433 \$

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les PPC louent des locaux en vertu de baux venant à échéance en juin 2035. Les paiements minimums futurs totalisent 2 195 604 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2024	178 672 \$
2025	178 672 \$
2026	184 685 \$
2027	190 698 \$
2028	190 698 \$
2029 et par la suite	1 272 179 \$

7. VIREMENT INTERFONDS

Le conseil d'administration des PPC a approuvé un virement de 1 000 000 \$ (2 000 000 \$ en 2022) du Fonds de fonctionnement au Fonds de promotion pour couvrir des activités promotionnelles.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les PPC s'exposent aux risques suivants découlant de leurs instruments financiers .

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les PPC ne soient pas en mesure d'honorer leurs engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Les PPC gèrent leur risque de liquidité en surveillant leurs besoins sur le plan du fonctionnement. Ils préparent des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer des fonds suffisants pour honorer leurs engagements.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les PPC sont exposés au risque de crédit sur leurs débiteurs. Ils surveillent régulièrement leurs débiteurs et ne prévoient pas de montants non recouvrables. Le risque de crédit a diminué du fait que les conséquences de la pandémie de COVID-19 s'estompent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les PPC estiment ne pas encourir de risque de change important.

II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Les PPC encourrent un risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments financiers à taux fixe.

III) AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. Les PPC ne sont pas exposés à un autre risque de prix important. La note 2 donne de plus amples détails sur les placements à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt que les PCC encourrent relativement à la juste valeur des obligations qu'ils détiennent de la Fiducie du Canada pour l'habitation s'est accru en raison des fluctuations des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime à cotisations déterminées

Le régime de retraite des PPC est un régime à cotisations déterminées capitalisé, en vertu duquel des prestations de retraite sont versées aux employés. Les cotisations représentent un pourcentage net du salaire annuel des employés. Les cotisations totales versées au régime par les PPC en 2023 s'élevaient à 177 245 \$ (184 471 \$ en 2022).

10. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certaines informations comparatives de 2022 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme celle des états financiers de 2023.

